LA FRANCE DEMANDANT SES COLONIES.

PRIX TRENTE-SIX SOUS.

LA

TRANCE

DEMANDANT

CES COLONIES

BIBLIOTECA

LA FRANCE
DEMANDANT
SES COLONIES,
OU
RÉCLAMATIONS

De l'Agriculture, du Commerce, des Manufactures, des artistes & des ouvriers de tous les départemens :

ADRESSÉES

Au Corps Législatif, au Directoire, & à toutes les Autorités Constituées de la République Françoise.

PAR F. LIMOCHEL.

Nul ne peut être empêché de dire, écrire, imprimer, & publier sa pensée. *Constitution, art. 353.*

A PARIS,

Chez VOLLAND, Libraire, quai des Augustins, n°. 25.

ET SE VEND A BORDEAUX,

Chez PIERRE BEAUME, Imprimeur-Libraire, rue du ci-devant Parlement, n°. 32.

Et chez tous les autres Libraires de la même Ville.

En Prairial de l'an V. (Juin 1797.)

AVIS DE L'EDITEUR.

De tous les ouvrages qui ont été publiés depuis huit ans sur les malheurs qui affligent nos Colonies, il n'en eſt pas un qui réponde auſſi parfaitement à ſon titre, & qui ſoit plus digne de la curioſité publique, que celui que nous annoncons aujourd'hui.

L'Auteur, homme auſſi ſenſible que bien inſtruit des faits qu'il dénonce à ſes concitoyens, ne ſe borne pas à nous affliger par le ſpectacle affreux des maux qui déſolent nos Colonies, car après les avoir tracé d'une main hardie, il nous en préſente les remèdes. Après avoir ſuivi les délégués du Gouvernement dans nos Colonies, l'Auteur traite ſucceſſivement de l'importance du commerce que la France faiſoit avec ſes Colonies avant la révolution, des cauſes qui ont coopéré à leur deſtruction, & enfin, des moyens qui reſtent à la République pour les arracher à l'anarchie qui les dévore. C'eſt particulièrement dans ſon plan général de reſtauration, que l'Auteur nous éclaire ſur nos reſſources, & qu'il nous conſole par le bon emploi qu'il propoſe d'en faire : mais ce n'eſt que par la lecture de cet excellent Ouvrage, que le Public pourra juger de ſon utilité, & de la ſageſſe des vues de ſon Auteur.

Cet Ouvrage eſt terminé par le Tableau comparatif des productions de la Colonie de St. Domingue, depuis l'année 1790 à 1795, dreſſé ſur les états fournis par les Douanes nationales, & par le Commiſſaire-ordonnateur des Isles ſous le vent.

AVANT-PROPOS.

LES philoſophes, comme les individus, ſe diviſent en pluſieurs claſſes, qu'il eſt du devoir de l'homme de bien de ne jamais confondre, puiſque parmi ces philoſophes, il faut néceſſairement diſtinguer le ſage qui aime ſon pays, du méchant que l'orgueil tient dans l'iſolement.

En France où tout eſt modes, où tout ſe fait de confiance & par enthouſiaſme, nous avons du être inondés de tous ces écrits que l'eſprit enfante pour corrompre le cœur, & dans leſquels nos théoriciens de la moderne ſageſſe ont profeſſé des maximes & des principes dont ils rougiſſent, à meſure que la raiſon & l'expérience les éclairent.

Si l'abbé Raynal écrivoit encore, il ne tiendroit pas aujourd'hui le même langage qu'il tenoit dans ſon jeune âge : il n'invoqueroit pas, comme il le faiſoit il y a trente ans, le poignard & le poiſon des eſclaves contre les colons François : il ne provoqueroit pas la deſtruction de nos Colonies, comme il le faiſoit dans un âge où il n'avoit que des idées

confuſes de leur importance : il ne diroit pas, avec l'enthouſiaſme qui règne dans ſes premières productions, » qu'il ne manque plus aux » nègres qu'un nouveau Spartacus, qu'un chef » aſſez courageux, pour les conduire à la » vengeance & au carnage. »

Depuis que cet illuſtre Ecrivain a publié l'hiſtoire de ſes Erreurs Philoſophiques & Politiques ſur les deux Indes, nous avons vu ſes proſélytes ſe diſputer l'honneur de déraiſonner ſur l'état civil de nos colonies, & ſur l'utilité dont elles pouvoient être pour leur métropole.

Les uns, ſans doute profonds philoſophes, ne voudroient ni colonies, ni commerce, ni gouvernement ; ils borneroient leur ambition à jouir d'une liberté abſolue & univerſelle.

Ceux-ci conſentiroient bien à nous laiſſer jouir de nos Etabliſſemens des deux Indes ; mais ils voudroient qu'ils fuſſent cultivés avec des machines qu'ils doivent inventer, & dont ils nous feront connoître le mécaniſme.

Les autres, en jugeant les colonies utiles à la France, voudroient les voir travaillées par les blancs, que l'on ſubſtitueroit aux nègres ; car ſelon eux, le temps eſt venu où l'Africain doit avoir le pas ſur l'Européen.

D'autres encore voudroient transformer les

eſclaves d'habitation en ſerfs de Glèbe, par la raiſon que Monteſquieu a parlé de cette forme de ſervage, dans le 3e chapitre de ſon 13e livre de l'Eſprit des Lois.

D'autres voudroient voir périr tous les blancs de nos colonies, parce qu'ils ſe flattent que, lorſqu'une race aura exterminé l'autre, une paix durable ſera la récompenſe certaine du parti vainqueur.

D'autres voudroient, par eſprit de philantropie, que l'on portât l'inſurrection en Afrique, & que le Gouvernement donnât un aſile dans nos colonies à tous les républicains qu'une bonne guerre civile auroit fait éclore dans ces contrées.

D'autres, plus humains mais tout auſſi inconſéquens, voudroient que le Gouvernement fit lui-même la traite des eſclaves, que les vaiſſeaux de l'état tranſporteroient enſuite dans nos colonies, où ces hommes, devenus libres, engageroient leur temps & leurs ſervices.

D'autres enfin, vous diront avec une ignorance auſſi plate que leur confiance eſt aveugle : tranquilliſez-vous, les colonies vous ſeront rendues; tout ſe réparera; car il ne manque pas de bras en France pour cultiver nos iſles, &c.

Tels ſont les moyens régénérateurs qu'une

philoſophie délirante a inſpiré à ſes diſciples ; car c'eſt ainſi, c'eſt par des moyens auſſi ridicules, que l'orgueil philoſophique prétend gouverner les hommes & les choſes ; qu'il prétend briſer des inſtitutions que l'expérience a fondé ſur les localités & le beſoin, pour leur ſubſtituer les eſſais de la prévention & de l'ignorance.

Si nous demandions à nos philoſophes d'un jour, chez quelle nation, dans quel pays, dans quels livres ils ont puiſé la ſublimité de leur doctrine ? ils nous répondroient vraiſemblablement qu'ils ſe ſont rangés de confiance ſous la bannière des hommes de France & d'Angleterre, qui ſont les ennemis des colonies ; qu'ils ſont les diſciples bénévoles de nos Socrate noirs, les Wilberfoce, les Necker, les Londerdale, les Briſſot, les Cooper, les Barnave, les Schewartz, les Lameth, les Arthur Yong, les Gregoire, les Sheridham, & d'une infinité de ſuperficiels écrivains, de phraſeurs & de parleurs plus ſuperficiels encore, c'eſt-à-dire, de ces êtres exaltés, de ces hommes affolés de gloire, & qui, en dépit du bon ſens & de la raiſon, veulent périodiquement rogner, tailler, réformer & changer la face du genre humain.

Sans doute que ces ennemis du repos & de la proſpérité des nations, avoient bien pris

leurs mesures pour accabler à la fois & faire périr du même coup tous les établissemens de France & d'Angleterre dans les deux Indes. Mais, dira-t-on, comment se fait-il que l'Angleterre soit parvenue à conserver ses colonies, lors même que les nôtres sont en proie à la destruction & à la mort ? C'est qu'en Angleterre, depuis le charbonnier de Newcastle, jusqu'au tisserand de Manchester, & au banquier de Londres, tout le monde, tout le peuple Anglois est instruit que son existence tient à celle de ses colonies.

C'est qu'en France, il n'y a guère que les villes maritimes qui peuvent en quelque sorte apprécier les grands, les immenses avantages que la nation retiroit de ses colonies ; car l'on en parle dans la majorité de nos départemens avec la même indifférence, que s'il étoit question des terres Magellaniques.

Les deux peuples n'ayant donc pas vu leurs colonies du même œil, ils n'ont pas également connu les dangers qui les menaçoient, ni pris les mêmes moyens de s'en garantir. Ainsi, tandis que l'Angleterre épioit ses ennemis & les dénoncoit à son Gouvernement, la France caressoit les siens, & leur donnoit toutes les armes dont ils avoient besoin pour hâter, pour consommer la destruction de ses colonies, & compléter sa propre ruine.

Nota. *L'on invite le Lecteur à ſuppléer aux défauts de ſtyle & aux imperfections qu'il rencontrera inévitablement dans un ouvrage fait à la hâte, & par une plume nullement exercée : mais l'Auteur, puiſqu'il faut qu'il en prenne le titre, eſpère qu'en faveur du ſujet qu'il traite, & des motifs qui l'ont déterminé à publier ſes réflexions, il pourra avoir quelques droits à l'indulgence de tout François qui aime la vérité & ſon pays.*

TABLE

Des Chapitres & ſommaires des Matières contenues dans cet Ouvrage.

Avant-propos, page v.
Introduction, première partie, 1.
Suite de l'introduction, ſeconde partie, 11.
Chapitre I. *Coup-d'œil ſur le commerce de la France avec ſes Colonies avant la révolution*, 21.
Chapitre II. *Aperçu de quelques-unes des cauſes qui ont coopéré au bouleverſement des Colonies*, 26.
Chapitre III. *Etat actuel des Colonies Françoiſes*, 31.
Chapitre IV. *De l'Eſclavage chez les peuples anciens & modernes*, 36.
Chapitre V. *De l'état des Nègres en Afrique, comparé avec celui de leur exiſtence dans les Colonies Françoiſes, & en particulier à Saint-Domingue*, 39.
Chapitre VI. *Quelques idées ſur les moyens d'éviter la deſtruction abſolue des Colonies Françoiſes, & de ranimer l'induſtrie nationale*, 50.
Chapitre VII. *De la partie Eſpagnole de St.-Domingue, & des avantages que la France doit en retirer pour le rétabliſſement de ſes*

plantations ravagées, 57.
CHAPITRE VIII. *Des obstacles que la Constitution sembleroit apporter à la repopulation de nos Colonies*, 60.
CHAPITRE IX. *Nouveaux éclaircissemens sur les Colonies*, 68.
CHAPITRE X. *Projet de restauration de l'agriculture Coloniale, & moyen de ramener le travail & la paix dans ces précieux établissemens*, 80.
SECTION I. *Amnistie & réconciliation générales*, *ib.*
SECTION II. *Dangers auxquels seroient exposées les Colonies que l'Angleterre rétrocédera à la France; & moyens d'éviter leur subversion, lorsque nous en prendrons possession*, 81.
SECTION III. *De la nécessité où se trouve le Corps Législatif, de connoître le vœu des Colons & celui du Commerce & des Manufactures de France, pour travailler efficacement à la Législation des Colonies*, 84.
SECTION IV. *Police générale*, 89.
SECTION V. *Régime intérieur de la Colonie*, 91.
SECTION VI. *De la Traite à la côte d'Afrique, du transport des nègres, & de leur introduction dans les Colonies*, 94.
SECTION VII. *Des secours à accorder à l'Agriculture Coloniale par la Métropole*, 96.
CONCLUSION, 97.
TABLEAU *comparatif des productions de St. Domingue entre les années* 1790 & 1795, 98.

FIN DE LA TABLE.

LA

LA FRANCE
DEMANDANT SES COLONIES,
OU

EXAMEN raisonné des causes qui les ont détruites, & des moyens qui restent à la république pour régénérer ces importans établissemens.

INTRODUCTION.
PREMIÈRE SECTION.

LE 7 Avril 1797 sera un jour bien mémorable, puisque c'est ce jour-là que fut signé un armistice entre l'Empire d'Allemagne & notre armée d'Italie; & déjà l'on nous annonce des préliminaires de paix, que nous devons considérer comme les précurseurs d'une pacification générale; paix dont la France, dont l'Europe, dont la terre entière a besoin, car la nature, comme les individus, ne peut réparer ses pertes que par le repos.

Par le repos, les États qui nous ont fait la guerre se releveront des maux qu'elle leur a causés, parce que chez eux ils n'ont point eu de ces déchiremens qui, depuis huit ans, tiennent la France dans un bain de sang.

L'hercule François qui, dans un autre temps, auroit

paiſiblement dormi à l'ombre de ſes lauriers, ne pourra pas, dans les circonſtances actuelles, ſe livrer au ſommeil; car le repos va lui découvrir ſes maux, lui faire ſentir ſes bleſſures, lui ſignaler l'anarchie, & lui faire peut-être connoître de nouveaux ennemis.

A la paix de 1783, le commerce national reprit ſa première activité, & du moment que les vaiſſeaux de guerre rentrèrent dans les ports pour y être déſarmés, la mer fut couverte de nos flottes marchandes, qui, en portant l'abondance dans toutes nos colonies, en rapportèrent des richeſſes qui ranimèrent totalement notre induſtrie & remplirent nos ports des pavillons de toutes les nations. Mais hélas! combien les temps ſont changés pour nous! Avant la révolution les étrangers étoient nos tributaires, & ils venoient chercher chez nous les denrées coloniales que nous achetons aujourd'hui chez eux.

Tous les hommes qui, faute de jugement, aſſimilent toutes les guerres aux mêmes cauſes & toutes les paix aux mêmes effets, ne manqueront pas d'eſpérer & de conclure que la pacification dont on s'occupe, va leur procurer les mêmes avantages que la paix de 1783; la guerre, ſelon eux, n'eſt autre choſe qu'une interruption paſſagère du commerce, un obſtacle qui diſparoît à la paix. Mais qu'ils nous ſuivent dans les réflexions que nous allons leur préſenter, & ils verront la différence qu'il y a entre notre poſition actuelle & celle dans leſquelles nous laiſſèrent les paix précédentes : car en 1763 & en 1783, nous avions des colonies floriſſantes, des colonies occupant une grande population, tandis qu'il ne nous reſte aujourd'hui que des habitations dé-

truites, des villes incendiées, des terres abreuvées du ſang de leurs habitans, des plaines couvertes de cendres & d'oſſemens.

Il eſt vrai que les parties de nos colonies que les Anglois nous ont priſes, n'ont pas été ravagées comme celles qui nous ſont reſtées; mais ne devons-nous pas craindre qu'en rentrant en poſſeſſion de ces précieux établiſſemens, ils ne périſſent dans nos mains; & ce nouveau malheur eſt d'autant plus à redouter, que nous le voyons inévitable, ſi avant la rétroceſſion que doit nous en faire l'Angleterre, nous ne changeons pas abſolument nos maximes ſur la manière de régir nos colonies. En effet, ſuppoſons que ſans préalables, ſans conventions, ſans conſidérations quelconques, nous rentrions aujourd'hui en poſſeſſion de la Martinique, qu'arrivera-t-il? Il arrivera que tous les blancs qui, ont reſté ſous la domination Angloiſe, ſeront traités par nous comme nos ennemis; que ceux qui s'éloigneront à notre approche, ſeront traités comme émigrés; que, ſous un prétexte ou ſous un autre, toutes les habitations entreront dans les domaines nationaux; que toutes les lois inſurrectionnelles y ſeront promulguées, & qu'enfin de cauſe, les hommes de couleur armés de torches & de poignards ſe détruiront, détruiront les blancs & rendront les confiſcations dériſoires, en détruiſant la colonie! Pareille choſe arriveroit à Jérémie, au Port-au-Prince, Saint-Marc, & à toutes les côtes de Saint-Domingue où les habitans, pour éviter d'être maſſacrés par les nègres, auroient appelé les forces Angloiſes.

Mais, diront les trois quarts & demi des François, le peuple, en acceptant la conſtitution, a-t-il voulu,

a-t-il entendu accorder la liberté au nègres, & par l'effet de cette liberté, leur donner la faculté d'égorger les blancs, & de dévaſter les propriétés nationales? Pourquoi donc détruit-on nos colonies, lorſque notre proſpérité & notre bonheur tiennent à leur exiſtence? Pourquoi arme-t-on les gens de couleur contre nos frères, nos amis & nos concitoyens? Pourquoi employer la rigueur contre des Planteurs qui n'ont d'autres reproches à eſſuyer, que celui de s'être occupés de leur exiſtence & de celle de leurs propriétés? Pourquoi proſcrire des colons, des agriculteurs, lorſque leurs lumières, leurs talens, leur expérience, ſont utiles, ſont indiſpenſables à la ſociété? Pourquoi irriter les eſprits, animer les partis, réveiller les haines, lorſque nous voulons, lorſque nous avons beſoin de pardonner & d'oublier nos erreurs mutuelles?

Oui, braves François! telles ſont vos intentions, tel eſt votre langage. Mais ſongez qu'il exiſte des hommes aſſez adroits pour vous ſéduire, aſſez ſubtils pour ſurprendre votre confiance, aſſez pervers, aſſez ſcélérats pour vous tromper; car c'eſt en votre nom que l'on incendie vos richeſſes coloniales, c'eſt en votre nom que l'on égorge les hommes à Saint-Domingue.

C'eſt au nom ſacré de la liberté, que les commiſſaires civils, envoyés par le Gouvernement à Saint-Domingue, ont rendu la proclamation ſuivante, qu'ils ont adreſſée à tous les commandans militaires de la colonie, & qui a du être parfaitement exécutée, puiſque tous les emplois de ce genre avoient été confiés, après la deſtitution des officiers Européens, à des citoyens de couleur; car le mulâtre Lapointe étoit commandant de Larcahaie;

le mulâtre Beauvais, du Port-au-Prince; le mulâtre Labuiſſonnière, à Léogane; le mulâtre Savary, à Saint-Marc; le mulâtre Rigaud, aux Cayes. Voici la proclamation :

» Nous ordonnons, ſur votre reſponſabilité, de faire » déſarmer les blancs, de donner une grande latitude » aux citoyens (1) du 4 Avril, & ſur-tout à ceux du (2) » 20 Juin & 29 Août (3); au premier mouvement, » mettez en inſurrection tous les ateliers (4), brûlez » toutes les habitations, & livrez aux flammes & au » pillage les villes & les bourgs; ne laiſſons derrière » nous qu'un monceau de cendres, & périſſons plutôt » que de ſouffrir que le peuple de Saint-Domingue (5) » retombe dans ſon ancien aviliſſement.

Signé SONTHONAX (6).»

Après avoir fait incendier la ville du Cap, les mêmes commiſſaires rendirent encore cette proclamation : » Nous, Étienne Polverel & Léger-Félicité Sonthonax, » commiſſaires civils de la république, délégués aux » Iſles Françoiſes de l'Amérique ſous le vent, pour y » rétablir l'ordre & la tranquillité publique;

» Inſtruits qu'il exiſte ſous les ruines & les décombres

---

(1) Les hommes de couleur déclarés citoyens par le décret du 4 Avril.

(2) Nègres brigands que les Commiſſaires firent ſortir des priſons de St. Domingue, pour en former des légions à leurs ordres.

(3) Voyez la loi du 29 Août.

(4) Par ateliers l'on entend les nègres eſclaves des habitations.

(5) Ce ſont les nègres & les mulâtres, que les Commiſſaires appellent le peuple de St. Domingue.

(6) Voyez la juſtification du citoyen Laſalle, commandant de la partie de l'Oueſt de St. Domingue, page 36.

» de la ville du Cap une grande quantité de cuivre, » plomb & autres métaux ;

» Inſtruits qu'il exiſte pareillement ſur les bords de la » mer une grande quantité de planches, madriers, » bois équarris, & autres ;

» Qu'il exiſte dans les magaſins incendiés de » cette ville, des inſtrumens propres aux métiers & à » la culture ;

» Conſidérant que ces objets deviennent journellement » utiles à la république ; conſidérant que les propriétés » des émigrés & non-réſidens doivent être ſéqueſtrées » au profit de la république ;

» Que la plupart des propriétaires de la ville du Cap » ſe ſont rendus coupables de haute trahiſon envers la » république, en fuyant (1) de la colonie, après avoir » ſouillé cette ville de tous les crimes, & l'avoir anéantie » en ſervant les complots du traître Galbaud & des en- » nemis de la France ;

» Conſidérant que ces métaux (2) & ces bois doivent » appartenir à la république, comme ayant été la pro-

---

(1) Ces malheureux habitans du Cap, dont un grand nombre périrent en voulant ſe ſauver à bord des vaiſſeaux qui ſe trouvoient dans le port, ſe ſont encore vûs indignement calomniés par les féroces Commiſſaires qui, après l'embraſement du Cap & la deſtruction des immenſes richeſſes qui furent dévorées par les flammes, ou qui furent pillées par les nègres, eurent encore la douleur de ſe voir expoſés aux effets d'une proclamation datée de leur quartier-général de Breda, le 24 Juin 1793, & dans laquelle il étoit ordonné à tous les dépoſitaires de la force armée, de repouſſer & détruire le convoi, qui relâcha chez les Etats-Unis de l'Amérique, & qui vint après en France.

(2) Dans ces métaux les Commiſſaires ſavoient qu'il y en avoit de précieux.

» priété des ſcélérats qui ont échappé au glaive de » la loi (1);

» AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS:

» Que tous les métaux qui ſe trouvent enſevelis » ſous les décombres & les ruines de la ville du Cap, » & tous les bois qui ſont ſur les bords de la mer, » ſeront enlevés & mis à la diſpoſition de l'Adminiſtra- » tion, pour être employés au ſervice de la république; » nous réſervant de preſcrire le mode & les moyens à » prendre pour aſſurer leur tranſport dans les magaſins » de l'État, &c. Fait au Cap, le 18 Juillet 1793, » de l'an 2 de la république.

» *Signés* POLVEREL, SONTHONAX; POITEVIN, » *ſecrétaire.* »

Après que les Commiſſaires eurent avili, ruiné, déſarmé les blancs, ils voulurent encore éloigner le reſte de ces malheureuſes victimes; mais pour leur faire payer la vie qu'ils leur laiſſèrent, dans l'eſpoir de les voir périr, ſoit en mer, ſoit ſur quelqu'autres terres, ils eurent l'attention de leur vendre la faculté de s'éloigner de Saint-Domingue; & par une proclamation, inſérée dans l'analyſe des débats, dans l'affaire des colonies, ces commiſſaires ordonnoient: « Que tout » homme au-deſſus de l'âge de 12 ans, quelque fut » d'ailleurs ſon âge, qui voudroit ſe retirer dans la » Nouvelle-Angleterre, payeroit, pour ſortir de la

(1) Il paroît que les Commiſſaires auroient voulu faire périr les habitans du Cap ſous les décombres de leurs propriétés. Il faut être d'ailleurs bien ſcélérat pour accuſer les habitans du Cap d'avoir mis le feu à leurs maiſons: mais c'eſt la tactique de tous nos meneurs.

» colonie, la ſomme de 1,650 liv. en numéraire, & les » femmes 1,000 liv. même monnoie. » Mais ce qui fut plus atroce encore, c'eſt qu'à peine ces infortunés colons eurent-ils abandonné leurs foyers pour ſe retirer, ſoit en France, ſoit chez une nation amie de la république, qu'ils les firent porter ſur la liſte des émigrés, & comme tels, toutes leurs propriétés furent confiſquées (1).

Par ſa proclamation du 27 Février 1794, Sonthonax s'adreſſant aux nègres, qu'il appelle le peuple de Saint-Domingue, leur dit : « Peut-être qu'en ce moment un » Africain, de la députation du nord de la colonie, » a l'honneur de préſider la Convention nationale de » France (2) ! »

La Convention nationale, que l'on n'accuſera certainement pas de molleſſe en fait de révolution, eut cependant horreur de la conduite que tenoient les commiſſaires civils à Saint-Domingue ; & avant de terminer ſa ſeſſion, elle décréta que ces commiſſaires ſeroient rappelés, & tenus de répondre aux chefs d'accuſation portés contre eux par les députés coloniaux. A leur arrivée en France, Polverel & Sonthonax furent détenus, puis moins reſſerrés, & enfin élargis. Cependant les forfaits dont ces deux individus s'étoient couverts, réveillèrent la vengeance nationale, & la Convention, voulant percer l'obſcurité dont elle voyoit les affaires des colonies

(1) Dans la ſéance du 9 Floréal de l'an 5, (conſeil des 500) Dumolard dénonce une lettre du Miniſtre de la Marine, qui déclare émigrés les infortunés colons réfugiés aux Etats-Unis : nous reviendrons ſur cet objet, car il paroît tenir à un ſyſtème qu'il nous importe de faire connoître.

(2) Il eſt réellement arrivé à Paris une députation de Nègres ſe diſant les élus de St. Domingue au Corps Légiſlatif de France.

enveloppées,

enveloppées ; décréta qu'il y auroit une discussion contradictoire entre les accusés & les accusateurs (1), en présence d'une commission de neuf de ses membres ; c'étoit précisément ce que désiroient les complices des commissaires, qui voyoient dans cette mesure un moyen nouveau d'éluder le jugement qu'ils appréhendoient, & après des débats qui ont duré 6 mois entiers, la commission s'est dissoute, les parties ont été renvoyées, & les crimes des commissaires ensevelis dans neuf volumes de débats oubliés.

Par la discussion dont nous venons de parler, & qui fut terminée le 19 Août 1795, l'on voit que les commissaires civils sont accusés d'avoir méconnu les lois, lorsqu'elles se trouvoient en opposition avec leur système de destruction ; d'avoir fait périr les troupes que la France avoit envoyées à Saint-Domingue pour rétablir la paix dans ces contrées ; d'avoir usurpé à la fois la puissance législative, administrative & judiciaire ; d'avoir supposé des lois qu'ils avoient faites eux-mêmes ; d'avoir organisé la terreur & la guerre civile dans St. Domingue ; d'avoir fait canonner la ville du Port-au-Prince, qu'ils ont ensuite livrée aux Anglois avec 46 vaisseaux François chargés de denrées de la colonie ; d'avoir fait incendier la ville du Cap, fait égorger les habitans, & pillé toutes les propriétés ; d'avoir proscrit tous les blancs après les avoir dépouillé ; d'avoir dilapidé le trésor public &

(1) Les accusateurs des Commissaires civils étoient les citoyens Page, Brulley, Verneuil, Thomas Millet, Duny, Clausson Fondeveille, Deaubouneau, Sénac, Larchevesque-Thibaut, & Galbaud, ex-gouverneur-général de St. Domingue. Mais il est bon d'observer que tous ces citoyens étoient détenus dans les prisons de Paris, précaution dont l'objet ne peut être une énigme pour personne.

envahi les fortunes particulières ; d'avoir formé des corps d'armée composés des malfaiteurs détenus dans les prisons ; d'avoir délégué le droit de vie & de mort à l'homme le plus cruel & le plus immoral de toutes leurs créatures, & auquel ils conférèrent le grade de commandant du Cap, qui, en vertu de leur proclamation du 26 Juin 1793, étoit autorisé à faire fusiller arbitrairement & sans jugement tous ceux qu'il jugeroit à propos (1). Toutes ces accusations sont appuyées de pièces probantes, de proclamations, de titres & de témoignages authentiques. Les réponses des commissaires sont étudiées, équivoques, futiles ; ils ne se défendent le plus souvent que sur les cas d'urgence, qu'ils faisoient naître, sur la nécessité où ils étoient de contenir les désordres qu'ils avoient suscité, les actes de férocité qu'ils avoient commandé.

Sans doute que nos lecteurs s'attendent que des hommes aussi coupables, que des monstres aussi altérés du sang François, seroient mis en jugement, & que leurs têtes criminelles auroient été abattues en expiation des forfaits dont ils s'étoient rendus coupables, & dont ils étoient accusés par les colonies, par la république entière. Il n'en est rien : ils furent détenus pour la forme, ils furent accusés pour le fond ; mais ils n'ont été ni jugés, ni absous ; l'un d'eux est mort pendant les débats, & l'autre est plein de vie. Mais, dira-t-on encore, s'il n'est pas tombé en disgrace, s'il n'est pas dans le mépris & dans l'oubli, il est au moins probable que le Gouvernement ne conférera jamais de nouveaux emplois à un homme aussi profondément scélérat. Vous vous trompez :

---

(1) Justification de Lasalle, page 50.

car le citoyen Léger-Félicité Sonthonax eſt de nouveau aujourd'hui dictateur ſuprême de la colonie de Saint-Domingue.....!

SECTION DEUXIÈME.

A l'époque où Polverel & Sonthonax furent accuſés en préſence des commiſſaires nommés par la Convention, le gouvernement révolutionnaire étoit bien détruit, mais les inſtrumens dont ſe compoſoit l'édifice de la terreur exiſtoient encore en trop grand nombre, pour que nous ayons pu nous flatter alors que le jour où tous les échafauds furent abattus, ſeroit celui de la juſtice; une main de fer, & dont la France ſentira long-temps les marques, peſoit encore ſur les gens de bien, & les forçoit au ſilence.

La maiſon de Polverel, Sonthonax & compagnie, avoit trop d'aſſociés, trop de commanditaires, trop de donneurs & de preneurs de fonds, pour n'être pas protégée, favoriſée, & enfin blanchie à la Chabroud. Il eſt préſumable que les choſes ſe paſſèrent ainſi, puiſque le directoire ne fit pas de difficulté de placer le bon, l'humain Sonthonax à la tête de la commiſſion qu'il fit partir de France pour Saint-Domingue, & qui s'embarqua à Rochefort, vers la fin de l'année dernière (1).

(1) La Commiſſion que le Gouvernement conſtitutionnel a envoyé à St. Domingue, eſt compoſée de Sonthonax, préſident; Roume; Raimond; Giraud; Leblanc.

Des perſonnes qui juſtifient tout, juſqu'aux aſſaſſinats, ont prétendu que Sonthonax avoit du être préféré à un homme probe & de mœurs plus douces, parce qu'ils ſe diſent perſuadés que, jaloux de gagner l'eſtime du Gouvernement & la confiance publique, Sonthonax s'attachera à faire autant de bien à Saint-Domingue, qu'il lui avoit fait de mal. Voilà un beau raiſonnement; mais voyons comment ce commiſſaire en faveur l'aura juſtifié? Voyons ſi ce tigre d'Afrique, qui faiſoit patte de velours auprès du directoire, ne ſera pas revenu à ſes premières inclinations, en approchant du climat brûlant de Saint-Domingue? Voyons s'il ne s'eſt pas trouvé de nouveau altéré du ſang François, lorſqu'il a revu les cadavres des premières victimes qu'il a dévoré?

A peine ces commiſſaires qui avoient flatté le directoire de ſi belles eſpérances, furent-ils arrivés à Saint-Domingue, qu'ils travaillèrent de nouveau à la régénération de cette colonie, & pour mettre la dernière main à ce grand œuvre, ils rendirent une proclamation le 14 Mai 1796 (1), dans laquelle, en s'adreſſant aux nègres, ils s'expriment ainſi: » Sans doute vous en croirez de » vieux & ſincères amis; ſans doute vous vous en rap- » porterez à des philantropes (2) qui ſe ſont dévoués » à la mort la plus certaine pour réclamer en faveur

(1) Voyez la proclamation datée du Cap, le 25 Floréal, an 4.

(2) Le mot philantrope veut dire, ami du genre humain; mais un homme de tous les pays, un homme qui partage ainſi ſon amitié, eſt ſouvent un être ſans patrie, car dès qu'elles lui ſont toutes également chères, il ne peut avoir de prédilection pour aucune. C'eſt bien au reſte, ce que nos philantrophes nous prouvent tous les jours: auſſi, ont-ils rajeuni nos colonies de la même manière que le vieux Héſon le fut par ſes enfans.

» de vos droits ; ſi les peuples d'Afrique, dont vous » deſcendez, ſe fuſſent conſtamment attachés à la cul- » ture des terres fertiles de leur pays, ils ne ſe ſeroient » pas dégradés en ſe faiſant des guerres ſanglantes dont » l'avidité des Européens a ſu profiter pour les réduire » à l'eſclavage le plus dur & le plus humiliant (1). » Des écoles publiques ſeront établies dans toutes les » colonies ; vos enfans iront y puiſer l'inſtruction, le » goût du travail & les mœurs qui doivent achever leur » entière régénération. La république portera plus loin » encore ſes ſoins pour vos enfans ; car elle veut qu'un » certain nombre de ceux qui auront manifeſté le plus » de diſpoſition & de bonne volonté à s'inſtruire, ſoient » envoyés en France pour y être perfectionnés dans les » ſciences ou les arts pour leſquels ils auront montré » le plus de goût (2).

» Les mêmes reſſources ſont également offertes aux » enfans des blancs (3) & des hommes de couleur ; » car les écoles primaires qui vont être établies ſeront » communes à tous les individus nés dans la colonie : » quelque ſoit leur couleur, tous les hommes ſont égaux » en droits (4). »

---

(1) Nous prions le lecteur de ſuſpendre ſon opinion ſur les cauſes de la ſervitude en Afrique, juſqu'a ce que nous lui préſentions les moyens d'aſſeoir ſon jugement ſur un fait auſſi eſſentiel à la juſtification des Européens, que les Commiſſaires calomnient auſſi atrocement.

(2) Les vaiſſeaux qui ont porté les Commiſſaires civils à St. Domingue, en ont rapporté, à leur retour en France, les enfans des généraux nègres Pierrot & Touſſaint-Louverture, & ces petits négrillons ont de ſuite été envoyés à Paris, où leur éducation aura ſans doute été confiée aux ſoins de Chénier & de Lakanal.

(3) Voyez quelle faveur ! nos enfans peuvent être admis dans l'école des Nègres !

(4) La civiliſation, comme le ſang, gagnera dans ce mélange de couleurs ; les Commiſſaires ont du éprouver de grandes jouiſſances, lorſqu'ils ont vu le nègre égorger le blanc ſon égal !.....

C'eſt ainſi, c'eſt par des paradoxes & de faux raiſonnemens, que les commiſſaires civils ont propagé ſans ménagement des maximes reſpectables en Europe, mais dangereuſes dans un pays exaſpéré par le malheur; dans un pays déchiré par ſix années de crimes, & d'une guerre d'antropophages.

Il nous ſemble, n'en déplaiſe aux commiſſaires, que dans un pays couvert de ruines & de deſtructions, dans un pays, où toutes les terres ſont en friche, il faut plus de ſubordination que d'égalité; plus d'ateliers que d'écoles publiques; plus de laboureurs que de ſoldats; plus de travailleurs que de raiſonneurs.

Il nous ſemble qu'avant d'*enphiloſopher* un peuple brut; un peuple travaillé par toutes les inclinations anti-ſociales, il auroit fallu lui apprendre à ſe laiſſer gouverner.

Il nous ſemble qu'au lieu d'éclairer la raiſon d'une claſſe d'hommes qui juſqu'à ce jour n'a connu que la ſervitude, l'on n'a voulu lui donner d'autre ſentiment que celui de ſa force.

Il nous ſemble enfin, que, bien loin d'avoir rendu le nègre digne de la liberté & de lui faire porter honorablement le titre de citoyen, l'on ne s'eſt attaché qu'à jeter la confuſion dans ſes idées, le trouble & la fureur dans ſon ame, le reſſentiment dans ſon eſprit, la haine & la vengeance dans ſon cœur.

Tels ſeront, tout nous le fait craindre, les fruits que le Gouvernement retirera de la conduite coupable de ſes commiſſaires, & de la proclamation meurtrière qu'ils viennent de faire dans Saint-Domingue, & dans laquelle nous liſons encore ce paragraphe :

» Et vous, citoyens, qu'une coutume barbare avoit

» rendu ci-devant propriétaires d'eſclaves ; nous vous » obſervons que ce n'étoit que par le renverſement » le plus étrange de toute idée de juſtice & d'humanité (1), » que l'ancien régime étoit venu au point de méconnoître » les droits les plus ſacrés de l'homme, pour le réduire » à l'eſclavage le plus dur & le plus humiliant (2) ».

Ne pourrions-nous pas leur répondre : & vous les commiſſaires de l'anarchie, les provocateurs de la deſtruction, quel peut être votre but en tenant un ſemblable langage aux aveugles inſtrumens de vos cruautés ? Croyez-vous, vous flatteriez-vous, de nous cacher la perverſité de vos deſſeins ? Vous ſeriez-vous imaginés, que parce que vous avez eu l'art homicide d'envelopper vos perfides projets dans les expreſſions de notre morale républicaine, que les François, que les colons n'apercevroient pas les projets de votre cruelle férocité ?

C'eſt, on le voit bien, c'eſt du ſang qu'il vous faut ; ce ſont de nouvelles victimes que demandent vos dieux ; ce ſont les derniers & triſtes reſtes des Européens, que vous déſignez inhumainement à leurs ci-devant eſclaves, aujourd'hui leurs bourreaux. Hé bien ! monſtres inhumains,

---

(1) Humanité ! juſtice dans la bouche de Sonthonax ! L'ancien régime condamnoit un nègre à être pendu, lorſqu'il avoit déſerté trois fois de l'habitation à laquelle il appartenoit : pour un ſemblable délit, le vertueux Sonthonax, par ſa proclamation du 16 Décembre 1792, ordonnoit que le nègre auroit les deux oreilles coupées, que l'on lui appliqueroit la lettre M ſur l'épaule, & que de plus l'on lui couperoit le jarret. Que l'on juge d'après cela, de ſa ſorte d'humanité !

(2) A entendre nos philoſophes, ne diroit-on pas que les hordes & les peuplades d'Afrique ſeroient autant de gouvernemens réguliers, de nations civiliſées, chez leſquelles nous aurions porté la guerre & la ſervitude ? Mais pour avoir l'air d'être bons, il faut calomnier ceux qui nous ont précédé.

abuſez de vos pouvoirs, comblez la joie de vos pareils, terminez toute quérelle, préparez un nouvel holocauſte de nos frères, & faites périr ſur vos bûchers le dernier des François que le fer de vos aſſaſſins auroit épargné!....

En vous adreſſant enſuite aux ci-devant blancs, vous n'aurez plus beſoin de leur dire ce qu'ils ſavoient mieux que vous, ce que vous ne leur auriez pas annoncé avec tant d'emphaſe, ſi vous n'aviez pas eu le deſſein de les avilir; » que dans un état libre il faut que tous les bras » ſoient occupés; qu'ils s'attachent tous à faire valoir » leur induſtrie; qu'ils s'occupent même de la culture » des terres; (1) qu'une fauſſe honte ne les retienne » plus; qu'ils ſe convainquent qu'aucun état n'avilit » l'homme; qu'ils ſachent que chez les peuples les plus » ſages de l'antiquité, l'agriculture a toujours été le » premier des états (2); que les blancs ſe hâtent donc » de renoncer au vagabondage, que des lois ſévères » vont pourſuivre (3) ».

Ici le maſque tombe, & les dévorateurs de nos co-

(1) Voilà donc les Européens aſſimilés aux nègres, & travaillant des champs de cannes avec leurs ci-devant eſclaves! Oh! maudite philoſophie, que tu es barbare! que tu connois mal le cœur humain!

(2) Les Blancs ſavent, comme les Commiſſaires, que l'agriculture eſt une profeſſion honorable, mais ils ſavent auſſi que les Romains, les Grecs, les Carthaginois, vivoient ſous un ciel doux, dans des climats tempérés; ils ſavent encore qu'il eſt auſſi ridicule que barbare de prétendre faire cultiver les terres de St. Domingue par des François, & cela, ſous le ſoleil dévorant de la Zône torride!

(3) Pour perdre entièrement les Blancs dans l'eſprit des gens de couleur, il falloit bien les déſigner aux nègres comme des vagabonds, que des lois faites par les Commiſſaires devoient pourſuivre & punir avec la dernière rigueur: & comme c'eſt aux nègres que le ſoin a été donné de pourſuivre les François comme vagabonds, il eſt probable que les intentions de Sonthonax & conſors auront été parfaitement remplies.

lonies

lonies paroiſſent dans toute leur nudité ; & ceux de nos lecteurs, qui auroient pu être ſéduits par les aſtucieux ſophiſmes des commiſſaires, verront comme nous, que la mort des blancs Européens, François ou Créoles, a été irrévocablement réſolue ; ils verront que le génie deſtructeur qui dirige la commiſſion envoyée à Saint-Domingue, ſuit avec ténacité, avec conſtance, le plan qu'il s'eſt formé depuis long-temps, & qui conſiſte tout ſimplement à ſacrifier la caſte blanche au profit de la caſte noire. Pourroit-on en douter d'après la conduite que les agens du Gouvernement tiennent depuis ſix ans dans toutes les colonies Françoiſes ? Par tous les faits que nous avons rapporté juſqu'à préſent, n'a-t-on pas eu les moyens de ſe convaincre que nos craintes, nos alarmes ne ſont que trop fondées ? N'a-t-on pas vu, ou auroit-on déjà oublié que tous les troubles, toutes les ſecouſſes que nos colonies ont d'abord éprouvé, n'avoient d'autre but que le maſſacre des habitans ; que ceux de ſes habitans qui échappèrent aux nègres dans les campagnes, ſe jetèrent dans les villes, où un grand nombre périrent, ſoit de fatigue, ſoit des bleſſures qu'ils avoient reçu en ſe ſauvant, ſoit du chagrin qui les dévoroit ; que cette réunion de victimes auſſi intéreſſantes déplut aux deſpotes, & que pour s'en débarraſſer, ceux-ci firent incendier, canonner & piller le Cap, le Port-au-Prince, le Fort-Dauphin, le Port-de-Paix, les Cayes, & généralement toutes les bourgades qui renfermoient des blancs & qui ſe trouvoient ſous leur domination ; que tous les blancs qui ont fui de la colonie, ſoit comme déportés, ſoit comme paſſagers, ont été proſcrits comme fugitifs, comme émigrés ; que le petit

nombre qui se trouve encore dans la colonie, sont condamnés à travailler les terres qui les dévoreront, ou considérés comme vagabonds que l'on fera périr dans les prisons; que les déportés qui se sont refugiés en France, ne reçoivent aucuns secours du Gouvernement, & que ceux qui sont demeurés dans les États-Unis, sont condamnés à ne jamais revoir leurs foyers, & à périr sur une terre étrangère (1). Ainsi, pour se débarrasser des colons à peau blanche, tous les moyens ont été saisis: en France la guillotine en a détruit une partie, & la faim fera périr le reste (2); chez les États-Unis, les besoins, l'exil & le chagrin, suppléeront à la hache des bourreaux; à Saint-Domingue la race y est à-peu-près éteinte, mais l'on s'attache à y nourrir la haine des nègres, comme un moyen de garantie contre le retour des blancs (3).

Pour consolider ce grand ouvrage de la régénération des colonies, les commissaires civils n'ont négligé aucun des moyens qui pouvoient exalter la tête des nègres; ils ont même porté l'audace jusqu'à violer la constitution Françoise, en appelant tous les hommes de couleur, soit nègres, mulâtres ou carterons, à jouir, sans distinctions, des droits de citoyen, tandis qu'elle rejette formellement tous les François en état de servitude, notamment ceux qui ne payeroient aucunes contributions directes (4).

---

(1) Voyez la note (1) page 6.

(2) Prieur de la Marne a fait guillotiner à Brest 500 colons déportés.

(3) Le 23 Fructidor dernier, les Agens du Gouvernement ont introduit sur la scène & dans la salle des spectacles de la ville du Cap, les colons François formant l'affreux projet d'égorger tous les nègres : les billets furent livrés gratis à tous les noirs qui se présentèrent.

(4) Titre II, art. VIII.

Un étranger ne peut devenir citoyen François qu'aux conditions d'un ſéjour de ſept années en France, d'une impoſition directe, & il faut de plus qu'il poſſède une propriété & qu'il ait épouſé une Françoiſe.

D'où il ſuit que des négocians Pruſſiens, Eſpagnols, Suiſſes, que des Européens civiliſés, ne pourroient pas être admis dans nos aſſemblées primaires, ni être appelés à aucune des fonctions établies par la conſtitution, à moins qu'ils n'aient les qualités qu'elle preſcrit, tandis que des Africains incendiaires, des hommes bruts, des ſauvages dégoûtant du ſang de nos frères, ſeroient habiles à jouir de tous nos droits!

Le ſort en eſt jeté: voilà donc les François proſcrits de Saint-Domingue, où une partie de leurs propriétés ſera diſtribuée à leurs ci-devant eſclaves, tandis que l'autre deviendra le patrimoine de ceux de nos intrigans qui auront concouru à la régénération de nos colonies; car indépendamment qu'ils n'ont jamais été déſintéreſſés, il eſt juſte qu'ils trouvent la récompenſe que mérite leur excluſif patriotiſme.

Cependant, en attendant que nous leur ſuggérions quelques nouvelles réflexions ſur la future félicité que leur promet Saint-Domingue, nous invitons les commiſſaires à nous dire au nom de la république qu'ils ont ruiné, au nom de l'humanité qu'ils outragent, au nom de la conſtitution qu'ils violent, en combien de lambeaux ils ont déchiré la colonie qu'ils étoient chargés de régénérer?

Nous leur demandons de nous faire connoître l'étendue du bonheur dont ils font jouir les nègres leurs amis. Nous les conjurons de nous dire ſi, depuis qu'ils ont

armé leurs bras & rompu les liens de la ſubordination ; les nègres ſont plus humains, moins enclins à l'intempérance, moins ſubtils au vol, moins portés au brigandage.

Nous les prions de nous dire ſi, depuis l'inſurrection, les affranchis ſont mieux nourris, mieux vêtus, mieux ſoignés dans leurs maladies ; ſi, depuis qu'ils ſont imprégnés des leçons des commiſſaires, ils ſont moins pareſſeux, moins dépravés (1), moins diſſolus & meilleurs travailleurs.

Nous leur demanderons encore, quel eſt le degré de proſpérité & d'accroiſſement auquel ils ont fait monter la population de Saint-Domingue, depuis ſix ans qu'ils y entretiennent la guerre civile & l'anarchie ?

Nous leur demanderons enfin, ſi la mortalité y eſt moindre & les naiſſances plus nombreuſes que du temps de la ſervitude. Hélas ! n'eſt-il pas à craindre que la liberté, cette plante ſi délicate, ne périſſe dans un climat qui n'eſt pas le ſien, & dans lequel nos commiſſaires n'auront pas laiſſé un homme pour la ſoigner & la cultiver (2).

---

(1) Les nègres vendent aujourd'hui aux Américains les priſonniers de leur couleur, qu'ils font dans les combats. Ils vendent, le dirons-nous ! ouï ! nos républicains de St. Domingue vendent leurs propres enfans aux navires qui leur portent des munitions & des vivres.

(2) J. J. Rouſſeau ne trouvoit pas le peuple Polonois aſſez ſage & aſſez mûr pour la liberté..... ; ainſi, nous le demandons, qu'auroit-il donc dit des habitans de nos colonies ?

LA FRANCE
DEMANDANT SES COLONIES,
OU

EXAMEN raiſonné des cauſes qui les ont détruites, & des moyens qui reſtent à la république pour régénérer ces importans établiſſemens.

CHAPITRE PREMIER.

COUP-d'œil ſur le commerce de la France avec ſes Colonies, avant la Révolution.

AVANT la révolution, la France expédioit pour ſes établiſſemens des Antilles & d'Afrique, entre 6 à 700 vaiſſeaux (1) montés par 18 ou 20 mille marins, & qui, en retour des productions de ſon induſtrie & de ſon ſol, lui rapportoient annuellement:

En ſucre, 240 à 250 millions de livres peſant.
En café, 80 à 90 millions de livres peſant.
En coton, 6 à 7 millions de livres peſant.

(1) En 1784 il s'expédia pour St. Domingue du ſeul port de Bordeaux 152 vaiſſeaux portant 52 mille tonneaux de chargement, c'eſt-à-dire, la ſomme énorme de cent quatre millions peſant de toutes eſpèces de marchandiſes.

En indigo, 1 à 2 millions de livres peſant.
En cacao, 1 à 2 millions de livres peſant.

Dans l'année 1790 la France reçut de la ſeule colonie de St. Domingue pour plus de deux cents millions de denrées, dont voici le tableau :

93,177,512 l.	de ſucre brut, à 10 ſ.	46,588,756 l.
70,218,699 l.	de ſucre terré, à 20 ſ.	70,218,699 l.
68,151,181 l.	de café, . . . à 20 ſ.	68,151,181 l.
930,016 l.	d'indigo, à 10 l.	9,300,160 l.
6,286,126 l.	de coton, . . à 30 ſ.	9,429,189 l.
238,763,534 l.	de denrées montant à	203,687,985 l.

La partie de ces marchandiſes, que le commerce exportoit à l'étranger, s'élevoit annuellement à plus de 120 millions de livres en écus, & laiſſoit à la France une balance en ſa faveur de plus de 60 millions.

Indépendamment d'un commerce auſſi intéreſſant, la France armoit en outre 3 à 400 bâtimens qu'elle envoyoit à la pêche de Terre-Neuve, & qui lui rapportoient chaque année de 3 à 400 mille quintaux de morue ; cette pêche occupoit plus de douze mille marins, robuſtes, courageux & continuellement exercés à braver les élémens.

La navigation des grandes Indes auroit encore concouru efficacement à la ſplendeur de notre commerce, ſi par des alliances dans les deux preſqu'iſles, l'on ſe fut ménagé les moyens d'augmenter la conſommation des productions de nos arts & de notre induſtrie.

Nos draperies, nos toiles, nos merceries, nos métaux, nos quincailleries, notre horlogerie, nos bijouteries,

& tout ce qui eſt objet de néceſſité ou de luxe chez ces riches Orientaux, auroient été autant de monnoies avec leſquelles nous aurions payé les poivres du Malabar, les mouſſelines du Bengale, les mouchoirs de Coromandel, les cotons de Siam, la cannelle de Ceylan, les épiceries des Moluques, & enfin les thés, les nankins, & les ſoies de la Chine. Mais la mobilité des projets ayant ſuivi celle des hommes en place, les négocians ont du ſe décourager, & nos relations au-delà du Cap de Bonne-Eſpérance, ſe ſont, pour ainſi dire, bornées aux Iſles-de-France & de la Réunion; en ſorte que notre commerce, dans les parages Indiens, n'occupoit guère au-delà de 30 à 40 bâtimens montés par environ deux mille marins.

Les trois branches de navigation dont nous venons de parler, employoient donc plus de trente mille hommes de mer, conſtamment occupés, ſur plus de mille vaiſſeaux de commerce, à l'échange des productions nationales contre celles de nos colonies, qui, une fois dans nos mains, n'en ſortoient plus ſans laiſſer à chacun de nous le juſte ſalaire du à ſon induſtrie.

Le commerce maritime de France exigeoit une conſtruction annuelle de près de 150 vaiſſeaux neufs, qui, avec les radoubs & les réparations ordinaires, maintenoit une activité continuelle dans tous nos ports.

Ce commerce entretenoit une ſomme de plus de cent cinquante millions dans une circulation perpétuelle, & qui, en vivifiant toutes les branches d'induſtrie, imprimoit aux tranſactions particulières une force & une énergie auſſi avantageuſe au Gouvernement que ſalutaire à la confiance.

Les contrées de France les plus éloignées des mouvemens maritimes & de toutes relations directes avec nos colonies, éprouvoient également les bienfaits du commerce, que ces précieux établiſſemens procuroient à leur métropole ; car l'Amérique conſommoit à la fois les peignes des montagnes des Pyrenées ; les flûtes du Jura ; les couteaux du Forez ; les ciſeaux de l'Auvergne ; les épingles de l'Aigle ; les mouchoirs de Rouen ; les toiles de Bretagne ; les ſoieries de Lyon ; les gazes de Paris ; les vins de Bordeaux ; & juſqu'aux ſottiſes de nos chanſonniers, & aux rêves creux de nos philoſophes, y trouvoient des acheteurs.

Les individus dont étoit compoſée la population de nos colonies, n'étoient pas dans ces contrées les ſeuls conſommateurs de nos productions ; car ſi les marchandiſes de tout genre, que la mer engloutiſſoit, ramenoient de nouvelles commandes dans nos fabriques, le climat ſervoit encore plus utilement notre induſtrie, puiſqu'il eſt démontré qu'en très-peu de temps les comeſtibles s'y corrompent ; les étoffes s'y gâtent ; & les métaux s'y détruiſent ; en ſorte que les élémens ſembloient concourir, avec les beſoins de l'habitant, à la multiplication de nos envois & de nos jouiſſances.

Toute la population de la France, toutes les claſſes de la ſociété, tous les genres d'induſtrie, concouroient & participoient, ſoit directement, ſoit indirectement, au commerce des colonies ; les riches, les rentiers, par leur luxe & leur conſommation ; l'agriculteur, par ſes denrées ; le banquier, par les facilités qu'il procuroit aux tranſactions commerciales ; le négociant, par ſes relations ; le marchand, par ſes échanges ; l'armateur, par

par ſes expéditions ; le marin, par ſes voyages ; l'artiſte, par ſon goût ; le fabriquant, par ſes productions ; l'ouvrier, par ſon induſtrie ; le mercénaire, par ſon travail ; le pauvre même trouvoit dans le ſuperflu que procure l'aiſance, des ſecours qui adouciſſoient chaque jour ſes malheurs.

Les grands, comme les petits propriétaires, ſe ſont donc étrangement trompés, lorſqu'ils donnèrent leur adhéſion à des meſures qui devoient engloutir les colonies & le commerce de France ; mais hélas ! comment les cultivateurs ſe ſeroient-ils garantis des pièges que nos ennemis leur ont tendu, puiſque nous avons vu des marins, des armateurs & des colons même, aller au-devant des calamités qui devoient paralyſer leur exiſtence, & provoquer leur deſtruction (1).

---

(1) Par ſon meſſage du 4 Floréal, an 5, (23 Avril 1797.) le Directoire annonce au conſeil des 500, que la plus parfaite harmonie règne à St. Domingue ; que le calme y eſt rétabli ; que les habitations ſe peuplent de nouveau ; que les ſucreries roulent avec activité ; & le Gouvernement penſe que le temps eſt venu de mettre la conſtitution en activité dans les colonies, &c.

En obſervant que le Directoire a ſans doute voulu parler de la partie de St. Domingue ſoumiſe aux Anglois, l'on trouvera la confirmation des détails qu'il a donné au Corps Légiſlatif, dans une dépêche que le général FORBES a adreſſée à ſon Gouvernement, datée du Port-au-Prince, le 9 Octobre 1796 ; VOICI CETTE LETTRE : » Je reſſens » une ſatisfaction extrême en pouvant aujourd'hui vous aſſurer avec » confiance que notre ſituation à St. Domingue eſt meilleure qu'elle » n'a jamais été, depuis que les troupes de S. M. y ont mis le pied.

» Les ſuccès qui ont été la ſuite des meſures judicieuſes priſes par le » Major-général BOWYER à Jérémie, & les diviſions qui ont éclaté » parmi les ennemis de la partie du ſud, où la preſque-totalité des » blancs a été maſſacrée après leur défaite, ont aſſuré la tranquillité » du quartier important de la grande Anſe.

Le même eſprit de diſcorde qui prévaut depuis quelque temps

CHAPITRE SECOND.

Aperçu de quelques-unes des cauſes qui ont coopéré au bouleverſement des Colonies Françoiſes.

Les Paſſions, en multipliant les beſoins de l'homme, ont dû néceſſairement le rendre peu délicat ſur les moyens de les ſatisfaire ; l'homme brut voit par tout ſa propriété, & la ſaiſit ſans penſer commettre une injuſtice ; l'homme civiliſé, au contraire, eſt aſſujetti à des règles qu'il doit reſpecter ; mais malheureuſement l'eſpèce humaine n'eſt pas bornée à ces deux conditions.

L'oiſiveté a fait ſortir du ſein de la dernière une race mixte, qui, ſemblable à ces monſtres amphibies qui portent l'effroi & la mort dans deux élémens, ne ſe

» dans la partie du nord parmi les François, & les ſuccès que nos » troupes ont obtenu ſur les frontières Eſpagnoles, ont déterminé les » reſtes de l'armée de JEAN-FRANÇOIS à ſe joindre à nous, & ils » nous ont déjà envoyé un aſſez grand nombre de priſonniers faits dans » pluſieurs rencontres qu'ils ont eu avec les républicains.

» Le quartier de St. Marc & le môle Saint-Nicolas jouiſſent auſſi » de la plus parfaite ſécurité ; la paroiſſe de Larcahaie ſur-tout n'a » jamais été dans un état de culture auſſi floriſſante, & les nègres n'y » ont jamais été ni plus tranquilles, ni plus laborieux. Enfin, la con- » fiance y eſt rétablie au point que les colons ont déjà importé de la » Jamaïque un nombre conſidérable de nouveaux nègres.

» La défaite que l'ennemi a eſſuyé à Jérémie, aſſure auſſi la tran- » quillité de ce poſte important, d'autant qu'il eſt certain que Rigaud » qui eſt à la tête des noirs dans la partie du ſud, s'eſt décidément dé- » claré contre Sonthonax & la république, & a fait maſſacrer tous les » blancs qui étoient en ſon pouvoir «.

couvre du manteau ſocial que pour préparer des crimes; qu'elle conſomme enſuite avec la férocité de l'homme ſauvage.

Si le charlatan Necker, que Mirabeau appeloit le roi de la canaille, ne dirigea pas matériellement les bras de la race dont nous venons de parler, il lui fit au moins connoître tout ce qu'elle pouvoit attendre du cahos dans lequel il avoit projeté de jeter la France & ſes colonies; car c'eſt ce grand homme qui le premier alluma les torches qui ont embraſé nos établiſſemens, puiſque ſans aucune crainte pour ſa fortune qu'il avoit miſe à couvert, comme ſans pitié pour les propriétaires qu'il vouloit dépouiller, ſans humanité pour les colons qu'il faiſoit aſſaſſiner, il ſaiſit l'inſtant de faire l'ouverture des États-généraux, pour propoſer l'abolition de la ſervitude dans tous les établiſſemens François des deux Indes (1).

Quel inſtant, grand Dieu! ce fléau de la France choiſit-il pour nous gratifier des dons de ſon mauvais génie? celui où la nation, d'accord alors avec ſon chef, n'avoit d'autres déſirs, ni d'autres volontés que celles de réformer les abus, de reſtaurer les finances, d'encourager les arts, de ranimer l'induſtrie, de vivifier le commerce; celui où les diſcuſſions politiques ſur l'admiſſion des neutres dans nos colonies, avoient aigri le colon contre le commerce de France, & les négocians François contre les planteurs de nos établiſſemens de l'Amérique; celui où ſon aſtucieuſe popularité trompoit la multitude en la careſſant; celui où M. le baron de

(1) Voyez ſon diſcours à l'ouverture des Etats-généraux, le 9 Mai 1789, page 35 & 93.

Coppet (1), joint à ſon ami d'Orléans, égaroit le peuple en tournant ſes armes contre lui-même.

Dans quel temps l'oracle de Coppet invoqua-t-il la liberté des eſclaves de nos colonies? dans celui où il méditoit ſur les moyens de la ravir au peuple François; car ce ſaint homme, une fois dépouillé de ſon hypocriſie, n'a plus montré que le ſquelette infame du deſpotiſme le plus abſolu; & ce ne fut qu'après avoir été connu & jugé par cette même opinion publique dont il a ſi long-temps abuſé, qu'il ſortit de France, emportant ſes tréſors & la haine nationale (2).

Point aſſez tôt démaſqué, ce chef des incendiaires eut malheureuſement le loiſir de propager ſa doctrine; & ſes dignes émules, une fois armés du plan deſtructeur de leur maître, ſe répartirent nos colonies, & à force d'intrigues & de calomnies, ils parvinrent à y allumer à la fois le flambeau de la guerre civile & la torche de la deſtruction. Dès-lors, il n'y eut plus de ſalut pour perſonne; la force du Gouvernement devint impuiſſante, & la fortune nationale & les colons qui en étoient les dépoſitaires, périrent du même coup.

La tyrannie décemvirale dont le trône ne devoit être élevé que ſur les débris fumans de toutes les propriétés nationales, travailla encore dans le même objet; & pour que rien ne ſurvive à ſa fureur, elle envoya de nouveaux bourreaux dans nos colonies, qui, auſſi officieux que ces voleurs qui ſuivent les édifices incendiés, profitèrent des déſordres qu'ils faiſoient naître,

---

(1) Necker eſt propriétaire de la baronnie de Coppet, en Suiſſe.

(2) Voyez le diſcours de Necker, le 9 Mai 1789, page 66 & ſuiv.

pour s'approprier toutes les richeſſes que les flammes n'avoient pu dévorer.

Les colons eux-mêmes, en ſe laiſſant déſunir par les émiſſaires de leurs ennemis, ont auſſi concouru à leurs malheurs ; ils ont à ſe reprocher d'avoir levé l'étendard de la guerre civile, & au lieu de contenir leurs ateliers dans le devoir, de ſe prêter de mutuelles forces, d'éclairer la nation ſur les dangers qui les menaçoient, de venir eux-mêmes au-devant de certaines réformes que les circonſtances exigeoient, ils ont formé des cabales, des partis, des factions ; les grands mots de pompons blancs & de pompons rouges ont été proférés avec l'accent de la fureur ; les épithètes magiques de *Démocrate* & d'*Ariſtocrate* n'ont plus ſervi qu'à donner le ſignal des combats & de la mort.

Si c'eſt une choſe douloureuſe de lire les innombrables brochures qui ont été publiées ſur les malheurs des Iſles Françoiſes, il eſt bien riſible, d'un autre côté, d'entendre diſcourir les hommes ſur l'origine & les cauſes des évènemens qui les ont anéanties. Le créancier François accuſe ſon débiteur colon de viſer à l'indépendance par l'inſurrection qui le dépouille & l'immole avec ſa famille ; l'Américain s'épuiſe en injures contre des agens qui font exécuter chez lui des meſures ordonnées par la puiſſance qui gouverne la France ; certains républicains qui ne rêvent que conſpirations, & qui ne voient par tout que des thiares, des ſceptres, des croix, des couronnes, ne placent à la tête des deſtructeurs de nos plantations, que des rois, des prêtres & des nobles ; à leur tour les royaliſtes en accuſent les Briſſotins, les Rolandins, les Pétioniſtes, les Hébertiſtes. Dans les colonies, l'ha-

bitant accuſe le citadin ; les négocians accuſent les petits blancs (1) ; les petits blancs accuſent l'homme de couleur, qui à ſon tour accuſe tous les individus que les régénérateurs lui ont ſignalé comme ſes ennemis.

Ainſi, pendant que dans l'ancien comme dans le nouveau monde, chacun diſcute & cherche à connoître la main qui a porté la première étincelle dans nos colonies, l'incendie s'accroît de plus en plus, & le mal devient d'autant plus grand, que l'on ne fait rien pour arrêter ſa violence ; bien loin de-là, tous les partis, toutes les ſectes, toutes les factions fourniſſent de nouveaux alimens à la flamme qui les brûle, & perſonne n'oſe remonter à la ſource de ce torrent de feu, qui, du moment que l'on eut rompu la digue qui le tenoit enchaîné, a tout dévoré, tout embraſé, tout conſumé.

La proſpérité dont la France jouiſſoit, engendra l'amour propre ; l'amour propre engendra une nouvelle philoſophie ; cette philoſophie engendra l'athéïſme ; l'athéïſme engendra l'orgueil ; l'orgueil engendra les philantropes ; les philantropes engendrèrent les économiſtes ; les économiſtes engendrèrent l'audace ; l'audace engendra les réformateurs ; les réformateurs engendrèrent les révolutionnaires ; les révolutionnaires engendrèrent les niveleurs ; les niveleurs engendrèrent les jacobins ; les jacobins engendrèrent la propagande ; la propagande engendra les anarchiſtes ; les anarchiſtes engendrèrent la terreur ; la terreur engendra la peur ; la peur engendra

(1) Dans les colonies l'on appeloit de ce nom cette claſſe intéreſſante de la ſociété, que l'on déſignoit ci-devant en France, par artiſans.

les fripons ; les fripons engendrèrent les incendiaires ; & les incendiaires engendrèrent le monstre sous la dent & les griffes duquel nos colonies ont enfin succombé. Telle est la filiation de cet ogre destructeur, qui, dans l'espace de six ans, a dévoré Saint-Domingue & ses habitans.

CHAPITRE TROISIÈME.

De l'état actuel des Colonies Françoises.

Pondichery, Chandernagor, Mahé, la Martinique ; Tabago, Sainte-Lucie & Saint-Pierre de Miquelon, sont au pouvoir de l'ennemi ; la Guadeloupe, après avoir été prise par les Anglois & reprise sur eux, ne s'est garantie de repasser sous leur domination, qu'en demeurant engouffrée sous la tyrannie du fameux Victor Hugues, ce digne collégue des Sonthonax & compagnie.

La grande partie de l'ouest de Saint-Domingue se trouve sous la puissance Angloise, tandis que les parties du nord & du sud (1) de la même colonie sont encore dans les mains de la république, ainsi que Cayenne sur le continent d'Amérique, & les Isles de France & de la Réunion sur la côte orientale d'Afrique.

Avant la révolution, la population des Isles Françoises des Antilles s'élevoit à environ sept cent mille habitans de toutes couleurs & de tout sexe ; de ce nombre l'on

(1) Tous les avis annoncent que la bande du sud est en feu, & que depuis le 6 Mars dernier les Anglois sont maîtres des Cayes, de Jacmel, d'Acquin, & de toute la côte méridionale de l'isle.

comptoit que celui des blancs, des mulâtres libres & des nègres affranchis, s'élevoit à 140 mille individus; en ſorte que les Iſles ſuſdites renfermoient 560 mille eſclaves.

Depuis ſix ans que la guerre civile exerce ſes ravages dans ces malheureuſes colonies, l'on peut, ſans exagération, eſtimer la perte de leurs habitans à la moitié de leur population : le fer, le feu, le défaut d'alimens, les marches militaires, les maladies, les combats, les bleſſures, le manque de ſoins, l'éloignement des ſexes, & toutes les calamités qui ſont les fruits inſéparables d'une guerre auſſi cruelle qu'elle eſt opiniâtre, auroient donc moiſſonné 350 mille individus. Perte auſſi ſenſible à l'humanité qu'elle eſt irréparable pour l'agriculture; car chez les nègres, comme chez les blancs, ce ſont les jeunes gens, les hommes les plus robuſtes, qui portent les armes & qui périſſent dans les combats.

Dans le temps de la plus profonde paix, c'eſt-à-dire, à des époques où les habitans étoient les plus en moyen de réunir les ſexes & de faciliter la population, le calcul des naiſſances, dans nos Iſles, étoit dans le rapport de 1 à 60, & la mortalité dans celui de 1 à 20; en ſorte que l'on y comptoit trois décès contre une naiſſance. L'eſpèce humaine n'avoit donc pas beſoin de hâter ſa deſtruction dans ces contrées, puiſque la durée de l'homme y étoit tellement circonſcrite, que dans l'eſpace de 30 ans la faux de la mort auroit moiſſonné l'entière population de toutes nos colonies, ſi l'Europe, ſi les côtes d'Afrique n'y euſſent tranſporté chaque année 15 à 20 mille individus.

Forcée de ſe défendre contre ſes nombreux ennemis,

la France a ſupporté une guerre terrible ; mais elle trouve dans la maſſe de ſa population, comme dans l'énergie de ſon gouvernement, les moyens de cultiver & d'enſemencer ſes champs.

A l'Amérique, il en eſt tout autrement ; les colonies Françoiſes ne préſentent plus à l'œil épouvanté, que l'image de la deſtruction & du chaos ; par tout la terre eſt ſtérile, par tout dans le nord & le ſud de Saint-Domingue l'on ne voit, l'on n'aperçoit que des débris fumans, que des ateliers dévorés, que des plantations dévaſtées, que des habitations détruites, que des monceaux d'oſſemens & de ruines, parmi leſquelles l'on voit quelques colons errans qui ne font que prolonger leurs ſouffrances en fuyant le fer qui les pourſuit (1).

La zizanie, ce monſtre qui enfanta les guerres civiles, vient encore augmenter les moyens dépopulateurs : dans l'origine des troubles de nos colonies, la guerre éclata entre les blancs d'une part, les mulâtres & les nègres de l'autre. Mais aujourd'hui que les Européens ſont pour la plupart détruits ou déportés, ce ſont les nègres qui font une guerre à mort aux mulâtres, & cette dernière race qui a ſi impérieuſement reclamé ſes droits politiques, les perdra avec la vie.

Les nègres qui auront ſurvécu à tant de deſtructions,

(1) Le renvoi impolitique du Commiſſaire Sonthonax à St. Domingue, a porté l'effroi dans l'ame de tous les François qui ont quelques idées de l'état intérieur de cette infortunée colonie. Déjà l'on ſait que les dévaſtations & les aſſaſſinats ont repris leur cours, & que cent trente-cinq citoyens blancs ont été égorgés en Octobre dernier au Port-de-Paix, par.... par les citoyens noirs. Par les nouvelles les plus récentes, l'on a appris que les nègres viennent d'incendier le reſte des habitations des quartiers des Cayes, Jacmel & d'Acquin.

demeureront donc les maîtres abſolus d'un ſol qui naguère étoit ſi riche & ſi floriſſant, mais duquel ils n'exigeront rien ; car la patate, la banane, ligname, la caſſave, & tous les autres fruits que la terre produit ſans culture, ſuffiront, avec la pêche & la chaſſe, à tous leurs beſoins.

Les noirs, vainqueurs des Européens & des mulâtres, n'en ſeront ni plus heureux, ni plus humains : toutes leurs inclinations annoncent au contraire qu'ils ſe régiront d'après les uſages de l'Afrique, leur première patrie ; alors, les chefs de leurs guerriers deviendront chefs d'autant de tribus, qui à l'inſtar de celles de la côte de Guinée, ſe feront une guerre qui ne s'éteindra qu'avec leur eſpèce.

Dans les Iſles du vent, la deſtruction a moins été l'effet de nos diſſentions intérieures, que celui de notre guerre avec les Anglois. Autrefois, les troupes Européennes cherchoient des conquêtes, faiſoient des priſonniers, reſpectoient le vaincu ; mais aujourd'hui c'eſt le fer & la torche à la main, que nous allons chez l'ennemi & qu'il vient chez nous. La haine politique, en diviſant les colons, fait qu'ils s'expoſent tour à tour à la vengeance du parti qui triomphe & qu'ils deſſervent ; d'où il réſulte des actes de barbarie qui révoltent la raiſon & l'humanité.

Si d'un côté, la foibleſſe de nos moyens maritimes donne de grands avantages aux Anglois, de l'autre, le ferment de diſcorde qui exiſte dans nos colonies, les obligera, pour conſerver les leurs, à y entretenir à grands frais des forces capables de les contenir dans la ſoumiſſion.

D'un autre côté, la conduite que nos commiſſaires tiennent dans le Nouveau-Monde (1), en portant la haine & le reſſentiment dans le cabinet de Saint-James, éloignera la paix avec la Grande-Bretagne ; car nous oſons le prédire, jamais l'Angleterre n'y conſentira, que nous ne renoncions à nos colonies, ou que nous n'en changions la forme du gouvernement, ou qu'enfin nous la dédommagions de ſes craintes par la ceſſion de quelques-unes de nos propriétés.

Renoncer à avoir des colonies, ce ſeroit renoncer à la fois au jugement, à la raiſon & à l'exiſtence politique de la France ; ce ſeroit détruire notre navigation, paralyſer l'agriculture, engloutir la moitié de la nation ; ce ſeroit déſeſpérer le peuple, tromper ſon attente, & affermir pour jamais le ſceptre des mers dans la main de nos rivaux.

Changer la forme du gouvernement de nos colonies, c'eſt-à-dire, leur donner le gouvernement qui ſeroit le plus propre à les rendre heureuſes, ſeroit un acte de juſtice & de raiſon ; car la liberté, dit J. J. Rouſſeau, » eſt un aliment de bon ſuc, mais de forte digeſtion ; il » faut des eſtomacs bien ſains pour le ſupporter (2). »

---

(1) Les Commiſſaires François à St. Domingue, par toutes leurs proclamations, invitent les nègres des colonies Angloiſes à s'inſurger, &c.

(2) Voyez ſes conſidérations ſur le gouvernement de la Pologne, chap. 6, page 308.

CHAPITRE QUATRIÈME.

De l'eſclavage chez les peuples anciens & modernes.

L'ESCLAVAGE, dit Voltaire, eſt auſſi ancien que la guerre, & la guerre auſſi ancienne que la nature.

» Aucun légiſlateur de l'antiquité n'a tenté d'abroger » la ſervitude ; au contraire, les peuples les plus en- » thouſiaſtes de la liberté, les Athéniens, les Lacédé- » moniens, les Romains, les Carthaginois, furent ceux » qui portèrent les lois les plus dures contre les ſerfs. » Le droit de vie & de mort ſur eux étoit un des » principes de la ſociété (1).

» Il y avoit de deux ſortes de ſerviteurs dans la ré- » publique d'Athènes ; les uns, qui étoient de condi- » tion libre, ne pouvant gagner leur vie par le travail » de leurs mains, ſe trouvoient obligés, par le mauvais » état de leurs affaires, à ſe mettre en ſervitude : & la » condition de ceux-là étoit plus honnête & moins » pénible. Le ſervice des autres étoit contraint & forcé : » c'étoient des eſclaves, ou qu'on avoit fait priſonniers » de guerre, ou qu'on avoit acheté de ceux qui faiſoient » publiquement ce trafic. Ils faiſoient partie du bien de » leurs maîtres qui en diſpoſoient abſolument, mais qui » les traitoient, pour l'ordinaire, avec beaucoup de » douceur (2).

L'on vient de voir qu'aucuns légiſlateurs de l'antiquité

(1) Queſtions ſur l'Encyclopédie, au mot Eſclaves.
(2) Hiſtoire ancienne de Rollin, tome 4, page 506.

n'ont tenté d'abroger la ſervitude, & que les peuples, les plus enthouſiaſmés de la liberté, avoient auſſi des eſclaves.

Voyons maintenant ſi dans nos Républiques modernes, ſi dans les gouvernemens qui ſe rapprochent le plus des formes populaires, nous y trouverions des exemples propres à vaincre les préjugés qui ſemblent s'oppoſer à ce que la France repeuple ſes colonies, par les ſeuls moyens que la raiſon, la politique & le beſoin lui preſcrivent impérieuſement.

Les républiques de Veniſe & de Suiſſe ont des amis, des alliés; mais elles ont de plus des ſujets qui n'ont aucune part à leur gouvernement.

La république des Provinces-Unies, en attendant qu'elle nous faſſe connoître la nouvelle forme de ſon gouvernement, a des ſujets en Europe & des eſclaves dans ſes établiſſemens d'Aſie, d'Afrique & d'Amérique (1).

Quant à la république des États-Unis de l'Amérique, voici ce que nous trouvons de relatif à l'objet de nos recherches. » En admettant un repréſentant par trente » mille individus, la population des États-Unis s'éléve- » roit, dès à préſent, à ſept millions cinq cent mille » habitans, qui, avec ſept cent mille eſclaves qu'on » compte dans les treize États, formeroient en tout » huit millions deux cent mille habitans (2).

(1) Si par l'effet de l'influence de nos prétendus amis des noirs, le peuple Hollandois faiſoit la folie d'abolir la ſervitude dans ſes colonies, la nation Angloiſe deviendroit le même jour où cette abolition ſeroit prononcée, la maîtreſſe abſolue de tout le commerce des Indes. Nous le demandons: eſt-ce que nos intérêts & ceux de nos alliés ne s'oppoſeroient pas à l'agrandiſſement d'une puiſſance déjà auſſi formidable!

(2) Conſtitutions des principaux Etats de l'Europe & des Etats-Unis

Les Américains, nos modèles & nos émules, n'ont donc pas banni la ſervitude de chez eux, puiſqu'ils comptent ſept cent mille eſclaves dans leurs treize Provinces.

Tous les gouvernemens, toutes les républiques anciennes & modernes, tous les légiſlateurs, tous les siècles, tous les pays, ont eu des ſujets, des ſerviteurs, des eſclaves; & peut-être qu'il n'a jamais exiſté de nation qui en eut autant de beſoin que la nôtre, & dont ce beſoin fut plus en oppoſition avec nos nouveaux préjugés.

Pour conſoler ces hommes qui aiment juſqu'à leurs deſtructions, nous croyons devoir tranſcrire ici un paragraphe de l'ouvrage déjà cité, & qui rend parfaitement l'idée que tous les citoyens devroient avoir ſur la légiſlation de leur pays.

» Toutes les lois étant inſtituées pour le bonheur de » tous, toutes les fois que la majorité du peuple s'en » plaindra, elles ſeront changées conformément au vœu » de cette majorité, lorſque ce vœu ſera bien conſtaté ». Nous ajoutons que le vœu du peuple François ne ſeroit point équivoque ſi, dans ſes aſſemblées primaires, l'on lui demandoit s'il veut des colonies?.....

---

de l'Amérique, par le citoyen Delacroix, tome 2, page 359 & 360. Indépendamment des eſclaves, les Etats-Unis reçoivent encore chez eux des Européens qui, ſous le nom d'engagés, ſe vendent pour tant d'années aux Capitaines qui les tranſportent ſur les plages Américaines, où ils les revendent pour le même nombre d'années qu'ils les ont acheté. Le nord de l'Europe, l'Ecoſſe, l'Irlande même, fourniſſent des cargaiſons de ces malheureux. Oh! France, ma patrie! crains que tes concitoyens ne ſoient réduits au même ſort, ſi tu ne leur rends pas leurs colonies.

CHAPITRE CINQUIEME.

De l'état des Nègres en Afrique, comparé avec celui de leur exiſtence dans les Colonies Françoiſes, & en particulier à St. Domingue.

C'eſt ſans doute en comparant la condition des Africains avec celle des Européens, en comparant l'état des eſclaves dans nos iſles, avec celui des colons François, que la ſenſibilité de nos philantropes s'eſt enflammée, que leur amour des hommes s'eſt exalté, que leur imagination s'eſt ſpontanément remplie de ces beaux projets qui devoient régénérer le monde !

En partant d'un tel point de vue, de combien la tâche de nos réformateurs ne s'eſt-elle point agrandie, & de combien de réformes la France, république, ne ſeroit-elle pas encore ſuſceptible à leurs yeux ?

En effet, pourquoi cette différence de climats, de jours, & de productions ? Pourquoi cette différence d'uſages, de pratiques & de langages ? Pourquoi voyons-nous des hommes blancs, noirs & olivâtres ? Pourquoi certains hommes ont-ils des cheveux liſſes & nuancés, tandis que les habitans de la Nigritie n'ont qu'une laine noire & friſée ?

Pourquoi l'Eskimaux eſt-il réduit à boire de l'huile de poiſſon ; le Lapon à faire du pain avec ſes arêtes ; le Samoyede à vivre ſous terre ; le Tartare à manger du cheval cru ; tandis que nos directeurs habitent un palais, que nos miniſtres boivent du vin de Bourgogne,

que nos députés mangent du pain de froment, & nos nouveaux riches des viandes cuites & assaisonnées ?

Pourquoi les Patagons ont-ils 6 à 7 pieds de haut ; tandis que les habitans du Cap nord n'ont que 50 à 60 pouces ?

Pourquoi y a-t-il dans le monde des puissans & des foibles, des riches & des pauvres, des savans & des sots, des fripons & des dupes ?

Pourquoi l'anatomie nous a-t-elle découvert qu'entre les nègres & les blancs il existe des différences qui tendent à prouver que les premiers ne sont pas de notre même & semblable espèce ? Car chez le nègre les germes de la génération, la substance du cerveau, la glande pinéale, le sang même, tout est différent que chez nous.

Allons, messieurs les niveleurs, posez votre incomparable niveau sur toutes les inégalités que nous vous présentons, & que le sabre de votre philantropie débarrasse ce monde de toutes les variations & de toutes les bizarreries qui s'opposent au bonheur que vous promettez aux hommes de tous les pays, de toutes les couleurs, car votre bienfaisance est universelle.

Plus humains que vous, mais moins philosophes, nous allons mettre en parallèle les conditions des nègres en Afrique, avec celle des nègres en esclavage dans les colonies Françoises du Nouveau-Monde, & le lecteur impartial jugera entre vous & nous.

En Afrique, la servitude y est aussi ancienne que le monde, & toutes les contrées de cet immense pays se trouvent asservies à un ou à plusieurs despotes, qui, mille ans avant la découverte du Nouveau-Monde, vendoient leurs sujets aux marchands Arabes & Barbaresques,

resques, qui, en retour des esclaves qu'ils emmenoient chez eux, donnoient des chevaux, des vivres, des étoffes, & quelques merceries de peu de prix.

L'introduction du Mahométisme, joint à la dépravation des mœurs qui existoit déjà dans ces brûlantes contrées, ayant attaché du luxe & de la gloire pour l'homme qui se trouveroit avoir le plus de femmes & le plus grand nombre d'enfans, il en est résulté un surcroît de population, qui, se trouvant excéder les moyens naturels de subsistance, donna un nouvel essor au commerce des esclaves, & un nouvel aliment à la guerre, par la raison qu'un peuple affamé est toujours prêt à vivre aux dépens de ses voisins.

Dans les contrées où les Européens vont faire la traite des nègres, les hommes y sont divisés en plusieurs classes; les personnes de qualité, les artisans & les esclaves. Ces derniers sont destinés à la servitude de père en fils, & sont les premiers vendus par leurs maîtres. Il en arrive autant des deux autres, & même des reines & des princesses (1); car les caprices, comme le droit de la guerre, confondent toutes les conditions.

Il y a encore plusieurs autres sortes d'esclaves que les Africains vendent à nos vaisseaux : ce sont les mauvais sujets; ceux qui, nés libres, ont eu le malheur de déplaire à leurs chefs; les enfans qui ont déplu à leurs pères; les femmes qui n'ont plus le bonheur de plaire à leurs maris, ou qui les ont offensé; l'ami vend son ami; le serviteur rusé vend son maître; les courtiers prennent & vendent tous les enfans qu'ils peuvent attra-

(1) En 1693, le roi de Juida vendit 3 à 400 de ses propres femmes aux Européens.

per, dans les chemins, & même dans les bourgades & dans les villes.

Le fanatiſme & les préjugés religieux concourent encore à entretenir ce peuple dans une féroce barbarie. A la mort d'un ſouverain, pluſieurs de ſes femmes, de ſes officiers, & un grand nombre de ſes eſclaves ſont immolés en ſon honneur. Un roitelet d'Afrique eſt-il en paix, en joie, en proſpérité ? il faut ſacrifier quelques-uns de ſes ſujets pour conſerver les faveurs de ſa divinité. Eſt-il malade, ſon pays eſt-il affligé de quelques calamités ? il faut faire des ſacrifices humains pour le réconcilier avec ſa Fétiche. Doit-il faire la guerre ? il faut rechercher les faveurs de ſa cruelle divinité, en lui immolant un grand nombre d'hommes. Le combat livré, eſt-il vainqueur ? c'eſt le cas où l'on ſacrifie en action de grâces, à la même divinité, un nombre plus ou moins grand de priſonniers faits ſur l'ennemi ; & ſouvent l'enfance, l'innocence, la jeuneſſe, le ſexe ou la beauté, ſont les premiers ſacrifiés.

La condition de l'homme en Afrique eſt ſans contredit la plus abjecte & la plus miſérable ; car, qu'il ſoit ou ne ſoit pas né dans la ſervitude, il ſe voit conſtamment à la veille d'être vendu ou d'être égorgé par ſes pareils, ſur l'ordre de ſon chef ; auſſi, ſes facultés intellectuelles étant preſque conſtamment épuiſées par la débauche & émouſſées par la peur, il n'a ni mémoire, ni intelligence, ce qui le rend foible, pareſſeux, efféminé, & par conſéquent, plus propre à l'eſclavage ; qu'il ſupporte d'autant plus volontiers, lorſque cet état peut le diſpenſer de travailler & de pourvoir à ſon exiſtence.

Dans les colonies Françoiſes l'on diſtingue l'eſclavage en trois conditions : celle des eſclaves-domeſtiques ; celle des eſclaves-ouvriers ; & enfin, celle des eſclaves-agriculteurs, ou travaillant dans les manufactures coloniales.

Les eſclaves-domeſtiques furent toujours les plus heureux dans leur ſervitude, car c'eſt ſur eux que les maîtres déployoient le luxe de leur vanité & de leur libéralité.

Bien nourris, bien vêtus, bien ſoignés dans leurs maladies, les domeſtiques de nos colons étoient, à tous égards, auſſi heureux que ceux de nos ci-devant grands Seigneurs ; & la fidélité d'un valet de chambre, d'un cuiſinier, d'une nourrice, d'un cocher, étoit le plus ſouvent payée par la liberté.

Les eſclaves-ouvriers, ſoit charpentiers, maçons, ſerruriers, menuiſiers, forgerons, charrons, étoient par leur profeſſion aſſujettis à des travaux plus rudes ; mais, ainſi que chez nous, l'aſſiduité, la bonne conduite, l'intelligence, étoient des moyens aſſurés pour obtenir des égards, des récompenſes, & l'affranchiſſement.

Les eſclaves-agriculteurs étoient, comme les payſans & les journaliers ſont chez nous, la claſſe la plus intéreſſante, & ſouvent la plus maltraitée, ſelon la nature des travaux à laquelle elle ſe trouvoit condamnée. Il eſt vrai que la condition de ces agriculteurs étoit plus ou moins dure, ſelon que les habitans étoient plus ou moins bons, plus ou moins avares, plus ou moins opulens ; ſelon que les habitations ſont bien ou mal ſituées, ſelon qu'elles étoient adminiſtrées par les propriétaires eux-mêmes, ou par des géreurs & des économes uniquement occupés de leurs intérêts.

Pour terminer notre parallèle, nous n'avons pas beſoin d'aller chercher des exemples au-dehors, car la France nous fournira aſſez de points de comparaiſon.

TRAVAIL : en France, comme à Saint-Domingue, les travaux de l'agriculture commencent avec le jour & finiſſent au coucher du ſoleil.

REPOS : à Saint-Domingue, comme en France, les travailleurs ont les dimanches & les fêtes pour ſe repoſer, ſe divertir, ou vaquer à leurs affaires perſonnelles; le nègre a de plus deux heures par chaque jour de travail, qu'il emploie à cultiver ſon jardin, à ſoigner ſes cochons, ſes poules, ou à vendre les produits de ſon induſtrie.

NOURRITURE : le payſan reçoit un ſalaire preſque toujours inſuffiſant aux beſoins de ſa famille, tandis que dans nos colonies le nègre eſt exempt de tout ſouci à cet égard ; l'habitant fourniſſant lui-même à l'exiſtence de tous ſes eſclaves (1).

LOGEMENT : nos payſans ſont bien logés dans nos riches départemens, tandis que ſur nos montagnes, dans nos landes & nos marais, ils ſont réduits à habiter de mauvaiſes cabanes de torchis & couvertes de chaume. A Saint-Domingue, comme en France, les belles plaines, les pays abondans & riches favoriſent l'aiſance de ceux qui les habitent; auſſi les nègres de la plaine ont ils des caſes bâties en maçonne, des logemens commodes &

(1) Dans les iſles du vent, & dans les quartiers de l'intérieur de St. Domingue, les habitans nourriſſent abſolument leurs nègres, & pour cet effet, ils font leur approviſionnement en bœuf ſalé, morues, &c. Quant aux autres parties de St. Domingue, chaque nègre a ſon jardin particulier, dont le produit, excédant ſes beſoins, fournit abondamment les marchés ; & le prix qu'il retire de ſes denrées, ſert à lui procurer des habits pour ſa femme & des jouiſſances pour lui-même.

ſalubres, tandis que ſur les mornes, dans les gorges des montagnes, leurs habitations ne ſont le plus ſouvent que de miſérables cahutes qui les garantiſſent à peine des injures du temps.

MALADIES : nos payſans, dans l'état de maladie, ſont infiniment plus à plaindre que les eſclaves de Saint-Domingue, puiſque tous les habitans ont des hôpitaux bien tenus, des apothicaireries bien fournies, & des chirurgiens & médecins à l'année.

PUNITIONS : à Saint-Domingue, la pareſſe eſt punie par le collier ; le vol, par le nabot ; la débauche, par le fouet ; la déſertion, par le fouet & la marque, & quelquefois par la corde ; le poiſon & l'aſſaſſinat, par la mort, &c. En France, le premier délit eſt puni par la privation ; le ſecond, par la priſon & le poteau ; le troiſième, par les galères ; le quatrième, par la guillotine, &c.

D'après ce que nous venons de dire, l'on doit être convaincu qu'il eſt conſtant qu'avant la découverte de l'Amérique, la guerre, ce fléau de tous les pays, ravageoit l'Afrique, où les vainqueurs uſoient cruellement de la victoire, puiſque dans certaines régions les priſonniers étoient vendus aux négocians Arabes (1), tandis que dans d'autres les vaincus étoient impitoyablement ſacrifiés ſur le champ de bataille, ou devenoient la pâture journalière de leurs ennemis.

Il y a plus de 150 ans, que Truro-Audati, roi de Dahomai, fit une irruption dans les royaumes d'Ardra,

(1) Pour un cheval barbe, le marchand Arabe recevoit de quinze juſqu'à vingt-cinq nègres eſclaves, qu'il emmenoit en captivité à Tunis & ſur les autres côtes de Barbarie.

de Wymey, de Jacquin & de Juida, qu'il conquit, ravagea & dépeupla avec la férocité la plus barbare & la plus inouie.

» Les cruautés que les nègres commettent dans leurs » guerres, font frémir d'horreur; & ceux qui tombent » vivans entre les mains de leurs ennemis, doivent » s'attendre à toutes sortes de barbaries. Après les avoir » long-temps tourmentés, on leur coupe, ou plutôt on » leur déchire la machoire d'en bas; & sans égard pour » leurs larmes on les laisse périr dans cet état.

» D'autres, après avoir coupé le visage à leurs pri- » sonniers, leurs appuyent le genou contre l'estomac » & leur arrachent de force la mâchoire inférieure qu'ils » emportent en triomphe.

» D'autres encore ont la cruauté d'ouvrir le ventre » des femmes enceintes, & d'en tirer l'enfant pour l'écra- » ser sur la tête de la mère.

» Les nations de Juafo & d'Akkanez ont tant d'hor- » reur l'une pour l'autre, que leurs batailles sont de » véritables boucheries, après lesquelles ceux qui leur » survivent, n'ont pas d'autre passion que de se rassasier » de la chair de leurs ennemis dans un horrible festin, » & de prendre leurs mâchoires & leurs crânes pour en » orner leurs tambours & la porte de leurs maisons (1). »

Il y a plus d'un siècle que les Iroquois ont détruit les Hurons, les Eriez, les Outahoucs & plusieurs autres peuples de l'Amérique septentrionale.

Mais les Européens, sans distinction de nations, n'ont-ils jamais fait de guerres injustes, n'ont-ils jamais répan-

(1) Voyez Histoire générale des Voyages, par Laharpe, tome 3, page 163.

du le ſang innocent ? La France n'a-t-elle pas eu ſes Iroquois & ſes Africains ? Nos départemens n'ont ils pas été traités comme les royaumes d'Ardra & de Juida ? De féroces décemvirs n'ont-ils pas voulu avilir l'armée Françoiſe, en lui ordonnant d'égorger ſes priſonniers ?

Quel eſt le François qui n'auroit pas préféré la captivité de ſes parens & de ſes amis, plutôt que de les voir aſſaſſiner ſous ſes yeux ? Captifs chez le peuple le plus barbare, il ſe ſeroit au moins nourri de l'eſpoir de racheter leur liberté, de briſer leurs fers & de les rendre à leurs foyers (1). Quelle eſt l'épouſe qui n'auroit pas racheté ſon mari ? Quel eſt le fils qui n'auroit pas pris la place de ſon père ? Oh ! cités infortunées ! quels ſacrifices n'auriez-vous pas fait pour ſauver la vie de vos malheureux concitoyens dont le ſang a été verſé dans vos murs & ſur le ſeuil même de vos portes ! Quelle eſt la nation qui n'auroit pas préféré acheter les victimes de la férocité des hommes, plutôt que de les voir périr dans les glacières d'Avignon, ou

(1) Le nègre Job, fils de Ben-Salomon, grand-Prêtre de Bunda, en Afrique, ayant été ſaiſi par une troupe de Mandingos, qui, le vendirent, comme eſclave, le 27 Février 1730, au Capitaine Anglois Pike, lequel le tranſporta à Anapolis, dans la province de Maryland, où il fut vendu au nommé Tolſey, qui employa ſon nouvel eſclave au travail du tabac. Mais s'apercevant bientôt que le malheureux Job n'étoit pas propre à la fatigue, il rendit ſa ſituation plus douce, en le chargeant du ſoin de ſes beſtiaux. Job ayant été outragé & troublé dans l'exercice de ſa religion, il prit le parti de s'échapper ; mais il fut arrêté & mis en priſon, où il eut le bonheur de faire connoître ſa naiſſance & ſes malheurs. Il eut bientôt des amis diſtingués qui le conduiſirent en Angleterre, rachetèrent ſa liberté, le comblèrent de careſſes, lui firent des préſens, & le reconduiſirent dans ſon pays, où il arriva à la fin de Février 1735. Voyez Hiſtoire générale, de la Harpe, tome 2, page 163 & ſuiv.

dans les prisons de Paris ? Quel est celui de nous qui n'auroit pas préféré être vendu aux Algériens, plutôt que d'être noyé ou guillotiné (1) ?

Oui, nous osons le dire, nous aurions désiré voir en captivité dans nos colonies tous les prisonniers que les barbares ont sacrifié, soit à leur dégoûtante divinité, soit à leur insatiable fureur (2). Nous voudrions voir esclaves dans nos Isles tous les malheureux que l'infame droit de la guerre destine à la mort ; mais, comme nous l'avons déjà dit, nous voudrions qu'à la faveur de lois aussi sages que sévères, le sort de ces infortunés fut aussi adouci que leur état pourroit le comporter.

Nous désirerions connoître une contrée d'Afrique, où les habitans seroient civilisés, où la captivité seroit inconnue, & où la force, la violence, seroient réprimées par les lois ; alors nous demanderions qu'il fut interdit aux Européens de se présenter dans un semblable pays, sous d'autre rapport que celui de la bienveillance & d'une convenance réciproque ; car il seroit barbare, injuste & souverainement inhumain, de troubler la paix & le bonheur dont un tel peuple jouiroit.

A entendre les prétendus amis des noirs & les véri-

(1) Un captif à Alger obtient sa liberté pour 2 ou 3000 piastres, tandis qu'un fédéraliste prisonnier de nos commissions militaires, n'expioit pas son prétendu crime par la mort la plus infame, il falloit encore que sa famille fut traînée dans les cachots, & fut dépouillée jusqu'à son dernier morceau de pain.

(2) Après la conquête de Juida, les nègres d'Ahomay firent périr à la fois quatre mille prisonniers, qu'ils sacrifièrent à leurs divinités, & dont ils avoient réuni les têtes sur deux grands échafauds. Voyage de Senelgrave, commandant le vaisseau la Catherine, arrivé à la côte de Guinée, à la fin de Mars 1727.

tables

tables ennemis de la France, l'Afrique ne renfermeroit que des hommes doux, juſtes, humains, vivant dans l'état de la plus cordiale amitié; ſelon ces impoſteurs, chaque région de cet immense continent formeroit autant de républiques dans leſquelles les droits de chaque citoyen ſeroient religieuſement obſervés, ſi les marchands Européens pouvoient ceſſer, diſent-ils, d'y exciter les peuples à ſe faire une guerre qui procure des priſonniers aux vainqueurs & des eſclaves à nos colonies.

Oh! hommes faux autant que vous êtes inhumains! race doublement impie, triplement barbare; quoi! vous trompez le peuple, parce qu'il eſt confiant; vous calomniez le commerce, parce que vous vous êtes enrichis de ſes dépouilles; vous immolez les habitans de nos Iſles, pour qu'ils ne vous déſignent pas comme leurs bourreaux; vous incendiez nos villes pour avoir nos métaux (1), & après vous être gorgés de ſang & de richeſſes, vous demandez l'abolition de la ſervitude dans tous nos établiſſemens; c'eſt-à-dire, que par la ſorte d'humanité qui vous dévore, vous voudriez voir la France ruinée, ſes colonies abandonnées, & vos frères, les tyrans d'Afrique, boire de nouveau le ſang de leurs priſonniers (2)!

Non, hommes auſſi barbares que vos protégés, la

(1) Voyez la proclamation du 18 Juillet 1793.

(2) Parmi les barbares d'Afrique, les voyageurs parlent des inclinations vraiment révolutionnaires d'un chef nègre nommé Auqua. Cet ami de nos philoſophes modernes s'étant ſaiſi de cinq ou ſix des principaux de ſes ennemis, il prit plaiſir de ſang froid à leur faire de ſa propre main une infinité de bleſſures, enſuite il huma leur ſang avec une brutale fureur. Voyez Hiſtoire générale des voyages, par la Harpe, tome 3, page 132.

France ne périra pas ; ſes repréſentans lui rendront ſes colonies, & la nation, en faiſant juſtice de vos blaſphêmes politiques, reprendra toute l'étendue de ſon commerce & de ſon induſtrie ; mais, encore une fois, hâtons-nous de rendre des lois qui, en arrêtant les flammes qui dévorent nos colonies, fixent irrévocablement le ſort de leurs habitans.

Imitons, ſurpaſſons même l'humanité des Athéniens, & prouvons à l'eſpèce d'hommes que nous irons arracher des mains de leurs bourreaux, que nous ſavons concilier les intérêts de notre patrie, avec tous les égards qu'exige le malheur.

CHAPITRE SIXIÈME.

Quelques idées ſur les moyens d'éviter la deſtruction abſolue des Colonies Françoiſes, & de ranimer l'induſtrie nationale.

Si dans l'état actuel des choſes, la France ne peut ſe laſſer d'envoyer des guerriers dans nos colonies, ſon gouvernement ne doit pas perdre de vue qu'elles lui demanderont bientôt des cultivateurs & des lois appropriées aux caractères des hommes qu'elles devront y régir.

L'on a déjà vu que la guerre a moiſſonné dans nos Iſles tous les hommes vigoureux, tous les bras qui étoient l'eſpoir de l'agriculture ; c'eſt-à-dire, que la paix une fois rétablie dans ces malheureuſes contrées, il n'y reſtera plus que des vieillards, des infirmes, des guerriers

mutilés ; qui, bien loin de rendre des ſervices à l'État ; ſeront à la charge de la nation & augmenteront le fardeau de la dépense publique, juſqu'à ce qu'enfin la mort ait enlevé ces derniers reſtes d'une population que nous avons ſacrifiée, & qui n'avoit pas, comme dit Rouſſeau, l'eſtomac aſſez ſain pour ſe nourrir de liberté.

Comment & par quels moyens rétablirons-nous donc l'agriculture dans ces riches contrées ? Comment rendrons-nous la fertilité à ces belles plaines de Saint-Domingue, à ces côteaux rians, à ces montagnes fleuries, où l'art, en embelliſſant la nature, nous fourniſſoit avec une admirable profuſion toutes les richeſſes néceſſaires à nos échanges avec l'étranger, & toutes les matières utiles à nos manufactures & à nos beſoins (1) ?

Comment releverons-nous ces immenſes ateliers, ces admirables machines, qu'un génie bienfaiſant avoit créées, & qui, en économiſant la force de l'homme, ſervoient auſſi utilement l'induſtrie coloniale (2) ?

Comment repeuplerons-nous le pays du monde le plus fécond, cette partie auſſi intéreſſante de l'empire François, & de la reſtauration de laquelle la nation

---

(1) L'on a vu que nos colonies nous fourniſſoient annuellement de 6 à 7 millions peſant de coton, qui, en alimentant les innombrables manufactures réparties dans toute la France, verſoit dans la claſſe intéreſſante des ouvriers plus de dix-huit millions en eſpèces par an, puiſqu'une livre de coton en rame donnoit 3 liv. de ſalaire à l'induſtrie. Nos raffineries de France employoient près de 60 mille barriques de ſucre chaque année.

(2) L'on ſe rappelera ſans doute que de faiſeurs de carmagnoles voulant conſoler le peuple ſur la perte des colonies, firent répandre l'excellente nouvelle que la culture de la canne à ſucre réuſſiſſoit parfaitement en France, & que la commune d'Orléans en approviſionneroit la république.

entière attend le retour de ſon exiſtence & de ſon bonheur ?

Toujours extrêmes dans nos moyens, enleverons-nous les bras qui cultivent nos champs, ferons-nous tranſmigrer les habitans de la France à l'Amérique (1) ? ou comme les États-Unis (2), y attirerons-nous des engagés d'Europe ? ou encore comme les Athéniens, nos modèles à tant d'égards, mettrons-nous en captivité & vendrons-nous, ſur les places publiques, ceux des étrangers qui, vivant parmi nous, n'auroient pu nous payer les douze dragmes de tribut que les Grecs exigeoient en pareil cas (3) ?

Par la conceſſion que l'Eſpagne nous a faite de la partie de Saint-Domingue qui lui appartenoit, la France a bien acquis la certitude que ſon gouvernement avoit l'intention de raviver & protéger l'agriculture coloniale ; mais, comme l'intention de faire le bien ne le produit pas toujours, la nation ne doit pas avoir perdu le droit de s'occuper de ſon ſort ; or, quelles ſont les reſſources qu'auroit le Directoire pour réparer autant de maux ? Il faut avoir le courage de le dire : c'eſt en changeant le régime de nos colonies, que nous parviendrons à y

(1) Philadelphie ſe trouve environ par le 40me. degré de latitude nord, c'eſt-à-dire, ſous un climat tempéré.

(2) Nos Etabliſſemens de l'Amérique ſe trouvant entre le 5me. & le 20me. degrés de latitude nord, & par conſéquent, ſous la Zône torride, ce ſeroit inhumainement ſacrifier les Européens, que de les deſtiner à la culture de nos colonies, qui ne peuvent être travaillées que par des êtres acclimatés, par des hommes nés dans les brûlantes régions d'Afrique.

(3) Le philoſophe Xenocrate auroit été vendu par les Grecs, ſi l'orateur Lycurgue ne l'eut tiré des mains des fermiers, en payant ſa taxe. V. Hiſtoire ancienne de Rollin, mœurs & coutumes des Grecs.

rétablir le travail & la paix (1); c'eſt en Afrique que nous leur trouverons des bras (2), comme c'eſt par l'induſtrie Françoiſe que nous les remettrons en valeur.

En effet, ſi, au lieu d'adopter notre opinion, l'on vouloit maintenir la liberté aux nègres de nos colonies, l'on prépareroit infailliblement l'eſclavage à la France; car ne nous y trompons pas; avec l'indépendance des noirs, il n'y a plus de colonies; ſans colonies, il ne peut y avoir de commerce; ſans commerce, nous n'aurons point de marine; ſans marine & ſans commerce, il ne peut y avoir d'induſtrie, & la république, manquant de tous les élémens qui conſtituoient ſa force, finiroit par être vaincue.

Ici, nous nous y attendons, les ſectaires Anglois de l'apôtre Wilberforce, ainſi que tous ſes diſciples travaillés comme lui de la conſomption; les Neckériſtes de France & les Créſus d'ancienne & moderne fortune; les amis des noirs, les ennemis des blancs, les ennemis de la France, enfin tous vont faire chorus & crier à l'infamie, au meurtre, au ſacrilége, à la conſpiration.

Nous pourrons peut-être encore encourir le blâme d'une claſſe de citoyens infiniment intéreſſante, mais avec laquelle l'on ſe réconcilie auſſitôt que l'on éclaire ſa raiſon; nous voulons parler de ces hommes nés avec une ame confiante, ardente pour le bien, brûlant d'amour pour la conſtitution dans laquelle ils concentrent toutes leurs affections, mais de laquelle cependant ils attendent le bonheur de leur patrie.

(1) Plus l'on aura détruit, plus il faudra rétablir.

(2) Raſſurez-vous, hommes humains, car celui qui donne ce conſeil à la France, eſt, comme vous, l'ami de l'humanité : mais jugez-le ſans paſſions.

Ces derniers loueront notre zèle s'ils approfondiſſent; s'ils méditent notre travail ; car ils ſeroient alors intimément convaincus de la pureté de nos intentions ; mais pour les autres, ils peuvent, à l'inſtar de leurs chefs, parler de leur prétendue vertu, de leur prétendue philantropie, le ſol Américain dépoſera éternellement contre eux, & les mânes des François égorgés par les noirs, atteſteront à la poſtérité les crimes qu'ils ont commis en propageant leurs ſanguinaires maximes.

Les apôtres qui ont ſi heureuſement & ſi efficacement prêché la mort des blancs, la liberté des noirs, la deſtruction des colonies, & par conſéquent la ruine de la France, ont bien ſu, pour arriver à leurs fins, calomnier les habitans de nos Iſles, & leur attribuer tous les maux, toutes les cruautés qui ſe ſont commiſes depuis la fondation de nos établiſſemens en Amérique (1).

S'ils euſſent eu quelques-unes des vertus du ſenſible Laſcazas, s'ils euſſent été ſincèrement dévoués à la cauſe de l'humanité, ils avoient la plus belle carrière à parcourir, la plus honorable des miſſions à remplir; c'étoit ſans doute de mettre à profit l'eſprit d'exaltation qu'ils ont eu le talent de faire naître dans le cœur de leurs diſciples : alors, fondateurs d'une religion nouvelle, ils auroient, comme la propagande de Rome, établi des miſſions qui auroient parcouru la Guinée, le Congo, le pays des Hottentots, celui des Caffres, & la côte

(1) Avant l'inſurrection de nos colonies, l'on y voyoit une infinité d'habitans qui avoient des ſoins véritablement paternels pour leurs eſclaves ; & dans un très-grand nombre d'ateliers, ces hommes étoient plus heureux que beaucoup de nos payſans.

de Mozambique ; ces miſſionnaires ; comme autant de nouveaux évangéliſtes, auroient travaillé à humaniſer tous les roitelets d'Afrique, auxquels ils auroient fait comprendre les beaux diſcours de Briſſot de Warville, les dogmes du grand cophte Necker, & les incomparables paradoxes du docteur du comté d'Yorck.

Ils auroient repréſenté à tous ces deſpotes combien ils ſont coupables aux yeux même de leurs ſerpens, de leurs fétiches (1), & de leur grand prophète Mahomet ; de ſe faire perpétuellement la guerre, & ſur-tout d'immoler (2) impitoyablement les priſonniers qu'ils ſe font

(1) La mer, les rivières, les arbres, les montagnes, un caillou, un os de poiſſon ou de volaille, les oiſeaux, les ſerpens, les idoles de bois & de terre, ſont autant de fétiches ou de divinités que les nègres de Guinée révèrent & invoquent, & auxquelles ils ſacrifient des hommes, des femmes & des enfans. Le Capitaine Senelgrave rapporte un exemple remarquable de l'un de ces ſacrifices humains, près de la rivière du vieux Kallabar, ſur la Côte d'Or, & que nous allons rendre à nos lecteurs. Après avoir été préſenté à Akqua, chef ou roi du canton, » Senelgrave vit un petit nègre attaché par la jambe à un pieu fiché en » terre. Ce petit miſérable, âgé de douze mois, étoit couvert de mou» ches & d'autres inſectes : deux prêtres qui faiſoient la garde près de » lui, paroiſſoient ne le pas perdre de vue. Le Capitaine ſurpris de ce » ſpectacle, en demanda au roi l'explication. Ce prince répondit que » c'étoit une victime qui devoit être ſacrifiée la nuit ſuivante, au Dieu » Egho, pour la proſpérité de ſon royaume. Le Capitaine Anglois re» préſenta au Prince, qu'au lieu des bénédictions du ciel, il alloit s'at» tirer la haine du dieu tout-puiſſant que les Blancs adorent. Enfin, il » offrit d'acheter ce malheureux enfant qui étoit, dit-il, auſſi joli qu'un » nègre peut l'être. Sa propoſition fut acceptée, & en payement, le » roi ne lui demanda qu'un collier de verre bleu, qui ne valoit pas » trente ſous. Voyez le voyage de Senelgrave, Capitaine du vaiſſeau » la Catherine, à la côte de Guinée «.

(2) Les priſonniers mutilés, les vieillards, ceux enfin que les traitans ne veulent pas, ſont mis à mort par le vainqueur. Avant ce commerce, & même encore dans les contrées trop éloignées des comptoirs Euro-

reſpectivement, lorſqu'ils ne voyent pas des Européens pour les leur acheter ; alors, affoibliſſant le commerce des eſclaves, coupant même cette traite dans ſa racine (1), ils auroient efficacement ſervi la cauſe des noirs, & nos colons de leur côté auroient été les premiers à provoquer des lois favorables à la répopulation de leurs ateliers.

Mais non, c'eſt du palais enchanté de Markington, (2) c'eſt du château doré de Coppet, que Wilberfoce & Necker (3) nous ont donné leur légiſlation, & qu'ils jettent des ſoupirs ſur la pauvre humanité ! C'eſt environnés des biens de ce monde, c'eſt dans le centre des jouiſſances Européennes, que nos hommes ſenſibles, s'il en fut jamais, s'abandonnent à la douleur & à la défenſe des Africains. Maudits philoſophes ! race dénaturée ! ne

---

péens, les rois nègres font couper les jarrêts de leurs priſonniers, & dans cet état ils les font jeter dans des précipices où ils ſont bientôt dévorés par les tigres & les autres animaux féroces, dont ces pays ſont remplis. Voyez Hiſtoire générale des Voyages.

(1) La ceſſation de la traite Françoiſe n'a fait que donner plus d'encouragement à celle des autres nations ; mais en admettant que Wilberfoce auroit eu la même influence dans le Sénat Britannique, que Briſſot & conſorts en ont obtenu dans celui de la France, il en ſeroit ſans doute réſulté la deſtruction des Colonies Angloiſes, & par conſéquent, la perte de leurs habitans, ſans diſtinction de couleurs ; alors, nous le demandons à cette ſecte d'imbécilles qui ſe diſent les amis des noirs, quels biens, ou plutôt quels maux n'ont-ils pas procuré à ces malheureux ? A l'Amérique, ils les ont rendu plus féroces que les animaux ; ils leur ont fait commettre des crimes dont l'hiſtoire de leur pays ne fourniſſoit pas d'exemple ; après quoi, ces malheureux ont travaillé à leur propre deſtruction, en tournant contre eux le même fer dont ils avoient aſſaſſiné nos concitoyens. En Afrique, bien loin d'adoucir le ſort des noirs, l'abolition de la traite n'auroit d'autre fruit, que celui de rétablir l'infame uſage de faire périr un ennemi que l'on ne peut plus vendre.

(2) Campagne de M. Wilberfoce dans le comté d'Yorck.

(3) Réſidence de M. Necker, près Genève.

ſavez-vous

ſavez-vous donc pas que le premier devoir de l'homme eſt d'être humain pour ſes proches, pour ſes amis, pour ſes concitoyens ? Ne ſavez-vous donc pas que le devoir du citoyen eſt de défendre ſa patrie, & non de l'immoler ? Jouiſſez maintenant de votre gloire, car en ſemant l'inſurrection dans nos colonies, & en y donnant le ſignal de la mort, vous avez anéanti l'induſtrie nationale, briſé nos ateliers, brûlé nos vaiſſeaux, comblé nos ports, & tari la ſource qui donnoit l'exiſtence à dix millions de François.

Jouiſſez, hommes dénaturés ! vos ſuccès ſont inconteſtables, car du moment que la paix aura ſuſpendu le mouvement des armées, & fermé les arſenaux de la guerre, vous aurez la ſatisfaction de voir cinq cent mille familles d'ouvriers (1) ſans travail & ſans pain : qui, nous vous le demandons, leur donnera l'un & l'autre ? Ah ! taiſez-vous : bornez vos ſoins à conſerver vos richeſſes : fermez, fermez vos cahiers, ils ſont pour nous la boîte de Pandore.

CHAPITRE SEPTIÈME.

De la partie Eſpagnole de St. Domingue, & des avantages que la France doit en retirer pour le rétabliſſement de ſes plantations ravagées.

Par l'acquiſition de la partie Eſpagnole de Saint-Domingue, cette intéreſſante colonie donne à la France

(1) C'eſt un fait connu ; la plupart des ouvriers de France, lorſqu'ils manquent de travail, manquent auſſitôt de pain.

une île d'environ 400 lieues de circonférence ; en sorte que tous nos établissemens dans le Nouveau-Monde nous présentent une étendue de pays aussi vaste que la France (1).

Selon un auteur moderne, la partie de St. Domingue Espagnole embrasse à-peu-près les trois cinquièmes de l'étendue de cette colonie ; elle est déserte vers le centre, & nonobstant quelques établissemens qu'elle possède dans les environs de Santo-Domingo, sa ville capitale, il prétend, généralement parlant, qu'elle est dépeuplée & inculte ; ses mornes sont couverts de forêts antiques, & ses plaines ou vallées, au lieu de produire le coton, le sucre & l'indigo, forment de vastes hattes où paissent de nombreux troupeaux de bêtes à cornes & cavallines. Il règne, ajoute-t-il, à Saint-Domingue un grand préjugé en faveur de la fécondité de ce sol vierge ; il y a lieu de croire que cette opinion est fondée à l'égard de tout ce qui avoisine les côtes maritimes ; mais il pense, non sans quelque apparence de fondement, que l'éloignement de la mer, le défaut d'eau & de communications feront toujours des parties situées au centre, un désert stérile & inhabitable (2).

Selon d'autres observateurs, la partie Espagnole renfermeroit des mines très-abondantes & de facile extraction,

(1) La circonférence de St. Domingue est de 400 lieues ; celle de la Guadeloupe, de 60 ; celle de la Martinique, de 40 ; celle de Sainte-Lucie, de 45 ; celle de Tabago, 30 ; celle de la Désirade, 10 ; celle de Marie-Galande, 10 ; celle des Saintes, 7 ; celle de la partie Françoise de St. Martin, 8 ; celle de Cayenne & de la Guyane Françoises, 200 lieues.

(2) Voyez réflexions sur la colonie de St. Domingue, tome 1, page 278.

qui nous donneroient de l'or, du cuivre, du talc & du criſtal ; en ſorte qu'indépendamment de l'utilité que la république pourroit retirer un jour des richeſſes que cette terre renferme dans ſon ſein, nous jouirions de ſuite des productions que nous préſente ſa ſuperficie.

La révolte des nègres ayant non-ſeulement détruit la partie Françoiſe, mais encore tous les animaux qui étoient ſur les habitations, il ſeroit bien eſſentiel ſans doute d'utiliſer ceux que nous offre la partie Eſpagnole, ſoit pour les ſalaiſons, ſoit pour les cuirs, ſoit pour les travaux de l'agriculture ; mais combien ne devra-t-on pas prendre de précautions pour éviter que ces troupeaux ne ſoient détruits & dévorés ſans fruit pour le rétabliſſement de la colonie. C'eſt cependant ce qui arriveroit inévitablement, ſi le Gouvernement ne prend pas de bonne heure des meſures propres à éviter cette nouvelle calamité ; car c'en ſeroit une calamité, ſi faute d'avoir utiliſé les choſes qui ſont ſous nos mains, nous étions forcés à avoir recours au commerce étranger, pour en avoir les vivres & les matériaux qu'une partie de l'Iſle nous offre pour le rétabliſſement de l'autre.

Mais, nous le demandons au Gouvernement, à quoi nous ſerviroit cette étendue de nos propriétés coloniales, cette conceſſion de terre que nous nous a fait l'Eſpagne, ſi l'induſtrie nationale, ſi la marine & le commerce de France devoient demeurer engloutis dans les fatras d'une homicide philantropie ?

Quels fruits retirerions-nous des établiſſemens que les colons Eſpagnols ont formé dans les environs de Santo-Domingo, de Seibo, de Cotuy, de la Vega, de St. Yago, de Monte-Chriſto, de Saint-Jean-de-Goava, & dans

toutes les parties de la circonférence de l'Iſle qui leur ont préſenté quelques avantages, ou la commodité de quelques ports, ſi, en prenant poſſeſſion de la colonie, nous lui faiſons ſubir l'infame régime qui a dévoré les nôtres.

Faudra-t-il que ceux des habitans Eſpagnols, que la confiance dans notre Gouvernement auroit fait demeurer ſur leurs foyers, périſſent victimes de leur loyauté & de notre perfidie? Tout le fait craindre; & la conduite que nous avons tenue en prenant poſſeſſion du diſtrict de Banica (1), qui, en affectant douloureuſement le reſte de la colonie, n'a déjà que trop démontré qu'elle ne pourra devenir Françoiſe, qu'après avoir été purifiée par le feu dévorant de notre liberté.

CHAPITRE HUITIÈME.

Des obſtacles que la Conſtitution Françoiſe ſembleroit apporter à la repopulation de nos Colonies.

Il exiſte parmi nous des hommes qui, depuis qu'ils

(1) Le diſtrict de Banica ſur l'Artibonite, eſt le premier établiſſement Eſpagnol que l'on trouve en s'y rendant du Mirebalais par l'oueſt, & du Fort-Dauphin par le nord de la partie Françoiſe de St. Domingue. Selon les nouvelles de St. Domingue, publiées dans les journaux, il paroîtroit que les Commiſſaires civils avoient fait prendre poſſeſſion de Banica, dans le fort duquel ils avoient mis une garniſon Françoiſe, & qu'après y avoir publié leurs principes de liberté, les nègres des deux nations ont travaillé à incendier, piller & dévaſter les propriétés de cette partie de notre acquiſition; ce qui détermina nos nouveaux frères Eſpagnols à appeler les forces Angloiſes, qui, jointes aux leurs, nous ont repouſſé & chaſſé de toutes leurs limites, &c.

ont acquis la fortune qu'ils convoitoient, ſeroient aſſez fanatiques (1) pour préférer la guerre civile & la deſtruction de la France, plutôt que de renoncer à quelques-unes des idées qu'ils appellent principes, mot qui, bien loin de nous rappeler les baſes éternelles de la juſtice, ne ſignifie plus dans leur langue que ceux qu'ils ont profeſſé pour s'enrichir des dépouilles d'autrui : car le dilapidateur de la fortune publique, l'acquéreur léſionnaire des propriétés nationales, les poſeurs & les leveurs de ſcellés, les réquiſitionnaires, les riches de création révolutionnaire, tous les ſuppôts de la tyrannie enfin, invoqueront l'obſervation des principes toutes les fois qu'ils ſe croiront en danger de perdre la moindre partie de leur ſcandaleuſe fortune, & la ſorte de conſidération qu'elle leur procure ; en ſorte que pour exproprier, ſoit la nation, ſoit leurs concitoyens, ils invoqueroient avec force les principes ; & que pour conſerver le bien volé, c'eſt encore les principes qu'ils appellent à grand cris à leur ſecours. Ainſi, ne perdons jamais de vue que c'eſt par principes qu'ils avoient proclamé l'anarchie ; que c'eſt par principes qu'ils ont détruit nos colonies ; que c'eſt par principes qu'ils ont ruiné la France ; que c'eſt à la faveur des principes qu'ils ſe ſont enrichis, & que c'eſt à l'aide des principes qu'ils voudroient conſerver leurs jouiſſances, & éluder la vengeance nationale.

Obſervons auſſi que les hommes dont nous parlons, ſont encore ſi imbus de leurs lois révolutionnaires, de leurs formes acerbes, de leurs meſures de ſureté, qu'ils

(1) Nous nous ſervons ici du mot fanatique, car nous avons bien éprouvé que cette maladie eſt auſſi dangereuſe en politique, qu'en matière religieuſe.

ne peuvent pas ſe faire à l'idée que nous vivons ſous l'empire des lois, & que leur bonne mère, la Convention, n'exiſte plus ; auſſi, toutes les fois que l'occaſion ſe préſente pour violer la conſtitution à leur profit, ils la ſaiſiſſent, tandis qu'ils jettent les haut cris, ſi l'interprétation de quelques-unes de ſes diſpoſitions pouvoit ſauver la république ; car c'eſt alors qu'ils renouvelleroient leurs blaſphêmes politiques & qu'ils diroient encore: périſſent mille fois les colonies plutôt que de ſacrifier un ſeul principe !

Que leur importe en effet les colonies & l'activité qu'elles donnoient à l'induſtrie nationale par les immenſes richeſſes qu'elles lui procuroient annuellement (1) ? Quelles que ſoient les privations de leurs concitoyens, les impôts qu'ils auront à payer, les familles indigentes qu'ils devront ſoutenir, ne ſont-ils pas au-deſſus du beſoin, ne ſont-ils pas poſſeſſeurs de ci-devant terres ſeigneuriales, de ci-devant abbayes, de ci-devant évêchés ? Hé bien ! que leur manque-t-il aujourd'hui pour devoir réclamer en faveur d'une nation qu'ils ont ruiné ? Ah ! ſans doute qu'ils diront que cette nation ne mérite plus que l'on ſacrifie un ſeul principe pour ſon bonheur !

Il eſt cependant démontré, & les hommes les plus

(1) Sur la ſomme énorme d'environ 600 millions à laquelle s'élevoient annuellement les denrées coloniales que toutes les Puiſſances de l'Europe recevoient du Nouveau-Monde, la part de la France étoit d'environ 280 millions : celle de l'Eſpagne, 127 millions : celle de l'Angleterre, 85 millions : celle du Portugal, 60 millions : celle de la Hollande, 35 millions : celle du Dannemarck, 15 millions : d'où il ſuit que les colonies Françoiſes produiſoient elles ſeules autant de denrées que toutes les poſſeſſions réunies d'Eſpagne, d'Angleterre, d'Hollande, &c.

bornés en ſont convaincus, que le plus grand malheur pour un état eſt, ſans contredit, celui d'avoir une grande maſſe de peuple ſans travail & dans l'indigence; car c'eſt bien alors que tous les principes ſont en danger.

Les principes ne ſeroient pas ſeuls en danger; car l'ordre public ſeroit interverti, les lois demeureroient impuiſſantes contre le beſoin, le Gouvernement même, quelle que fut ſa force, ſeroit méconnu, & le chaos deviendroit d'autant plus affreux, qu'alors la guerre civile auroit un libre cours.

Pour éviter de ſemblables malheurs que nos nouveaux riches devroient ſavoir mieux apprécier, il faut à un grand peuple qui étoit habitué à vivre dans l'aiſance, du travail & du pain, car d'après tous les ſacrifices qu'il a fait depuis huit ans, il a bien acquis le droit d'exiger l'un & l'autre.

Pour occuper l'activité du peuple François, il faut lui procurer un débouché actif de toutes les productions de ſon induſtrie, & ce débouché ne ſe trouvera que par le rétabliſſement de ſes colonies; car c'eſt à l'Amérique, c'eſt dans l'Inde qu'il ira oublier ſes malheurs.

Pour rétablir les colonies, il faut remplacer la population que l'anarchie a dévoré; il faut des hommes acclimatés, des agriculteurs que l'Europe ne ſauroit fournir; il leur faut des têtes Françoiſes & des bras Africains; car nous le demandons à nos philantropes, (mais non pas à ceux dont la fortune eſt faite,) quels ſont leurs moyens pour fertiliſer & utiliſer nos Iſles, ſi nous devions renoncer aux reſſources que nous offre la traite des nègres?

Mais, diront ils, la conſtitution s'y oppoſe, puiſqu'elle

dit formellement : » Tout homme peut engager ſon temps » & ſes ſervices, mais il ne peut ſe vendre ni être vendu; » ſa perſonne n'eſt pas une propriété aliénable (1).

Elle dit ailleurs :

» Les colonies Françoiſes ſont partie intégrante de » la république, & ſont ſoumiſes à la même loi conſti- » tutionnelle (2).

Elle porte encore : « ſi l'expérience faiſoit ſentir les » inconvéniens de quelques articles de la conſtitution, » le conſeil des Anciens en propoſeroit la révifion au » conſeil des Cinq Cents ; mais elle ajoute : lorſque » dans un eſpace de neuf années, la propoſition du » conſeil des Cinq Cents a été faite à trois époques » éloignées l'une de l'autre de trois années au moins, » une aſſemblée de révifion eſt convoquée (3). »

A prendre les trois articles que nous venons de rapporter dans leurs ſens littéral, il s'enſuivroit donc, 1.° que le commerce de la traite eſt interdit aux François ; 2.° que les habitans de la zône torride ſeroient gouvernés par nos lois ; 3.° que l'on ne pourroit obtenir ni changement, ni amendement à l'acte conſtitutionnel, que dans neuf ans, à compter du jour que le conſeil des Anciens en feroit la première demande (4).

---

(1) Droits de l'homme, art. 15.

(2) Diviſion du territoire, art. 6.

(3) Révifion de la Conſtitution, art. 336 & ſuivans.

(4) Lorſqu'une habitation eſt mal-aſſiſe, qu'elle ſe lézarde, perd ſon à-plomb, & menace d'une ruine auſſi prochaine qu'inévitable, les habitans de cette maiſon doivent-ils attendre la fin de leur bail, pour demander aux architectes d'eſcorer l'édifice qui menace de les enſevelir ſous ſes décombres ?

A Dieu ne plaiſe que nous ayons l'intention criminelle d'affoiblir le reſpect que doivent avoir tous les François pour leur charte conſtitutionnelle, & que nous blâmions la ſévérité du mode qu'elle preſcrit pour ſa réformation.

Mais nous penſons que par ces expreſſions: l'homme ne peut ſe vendre ni être vendu, le légiſlateur a voulu parler des François (1) & non des Africains; car il ne peut avoir eu l'intention de donner des lois à l'univers. Alors, notre opinion eſt que les François pourront, ſans violer les droits de l'homme, arracher à la mort des malheureux captifs que les tyrans d'Afrique immolent quand ils ne trouvent pas à les échanger contre nos merceries d'Europe.

Nous penſons auſſi qu'en déclarant que les colonies Françoiſes ſeroient régies par les mêmes lois de la France, l'on n'a pas voulu dire autre choſe, ſinon, que les colonies recevroient les lois de leur métropole, & que leurs habitans, libres & propriétaires, jouiroient du droit de citoyen François; car ce ſeroit une abſurdité d'imaginer que l'homme brut, que l'eſclave puiſſe jouir d'un droit qu'il ne connoît pas, & d'une liberté dont il abuſe (2).

(1) Quand le Corſaire Barbareſque prend un vaiſſeau François, l'équipage de ce navire ne viole pas la Conſtitution de ſon pays, car ces infortunés ne ſe vendent pas; mais ils ſont vendus, auſſitôt leur arrivée ſur la côte de Barbarie. Avant la révolution, il y avoit une Miſſion (les P.P. de la Merci.) qui ne s'occupoit qu'à racheter nos malheureux concitoyens qui étoient en captivité chez les Maures. Cette Miſſion violoit-elle les droits de l'homme !....

(2) Victor Hugues, Commiſſaire civil aux Iſles du Vent, après avoir armé les noirs contre les blancs, & avoir fait propager ſa doctrine des droits de l'homme parmi les nègres, s'eſt vu réduit à faire périr pluſieurs milliers de ces derniers, pour forcer les ateliers à travailler.

La même conſtitution admet bien la faculté d'écrire & de manifeſter ſa penſée; mais ſi les ennemis du dehors conſpirent avec ceux de l'intérieur, faudra-t-il ſuivre les règles de la conſtitution pour déjouer les trames faites contre la ſureté de l'État ? Faudra-t-il que le Gouvernement attende, pour agir & faire intercepter la correſpondance des conſpirateurs, que les deux conſeils aient ordonné une aſſemblée de réviſion pour en obtenir la faculté conſtitutionnelle de violer le ſecret des lettres & ſauver la France ?

Faudra-t-il laiſſer périr le vaiſſeau que l'eau ſubmerge, ou que le feu dévore, parce que les conſtructeurs ne ſont pas là pour procéder méthodiquement à la ſauvation & au ſalut de l'équipage ?

Hé bien ! c'eſt le vaiſſeau de l'État, c'eſt la nation entière qui périt ſi l'on ne lui rend pas ſes colonies & toute l'étendue de ſon commerce.

Que l'on ne nous parle donc pas de formes (1); lorſqu'il s'agit du ſalut & de l'exiſtence du premier peuple du monde ; car ce peuple a montré qu'il ne veut pas de dévots pour toutes les inſtitutions humaines qui ne feroient pas ſon bonheur.

La nation ne doit donc pas douter de la volonté où eſt ſon gouvernement de lui r'ouvrir tous les canaux de ſa première induſtrie ; mais elle déſire, elle a beſoin

---

Combien y a-t-il de nègres qui préféreroient la ſervitude des habitans à la liberté de Victor Hugues !

(1) Nous ſoutenons que l'acte conſtitutionnel ne dit rien en faveur des peuples d'Afrique, & qu'il n'y a que les ennemis de la proſpérité Françoiſe, qui, en forçant le ſens de nos lois, en tirent des inductions favorables à leurs projets deſtructeurs.

que ſes repréſentans lui expliquent l'article XV. des droits de l'homme, & l'article VI. ſur la diviſion du territoire ; alors fixée, raſſurée ſur le ſort de ſes colonies, elle provoquera, elle demandera avec inſtance à ſes légiſlateurs de réviſer une des meilleures lois de l'ancien régime ſur la légiſlation des habitans des colonies (1) ; elle leur demandera de graduer les récompenſes ſur les ſervices, & de fixer la conduite à tenir pour mériter les bienfaits de la liberté.

» Quand, dans la République d'Athènes, les eſclaves » étoient traités avec trop de dureté & d'inhumanité, » ils avoient action contre leurs maîtres, qui étoient » obligés de les vendre à d'autres, ſi le fait étoit bien » prouvé ; ils pouvoient ſe racheter, même malgré leurs » maîtres, quand ils avoient amaſſé une ſomme aſſez » conſidérable pour cela.

» La manière humaine & équitable dont les Athéniens » traitoient leurs ſerviteurs & leurs eſclaves, étoit un » effet de la douceur naturelle à ce peuple, bien éloigné » de l'auſtère & cruelle ſévérité des Lacédémoniens à » l'égard des Ilotes, &c. (2) »

Hâtons-nous donc, car le temps preſſe, hâtons-nous de proſcrire le ſyſtème qui ne fait conſiſter la liberté chez les noirs, que dans la ſervitude & la deſtruction des blancs (3).

---

(1) Code Noir, de Louis XIV.

(2) Mœurs & Coutumes des Grecs, tome 4, page 507 & 508, de l'Hiſtoire ancienne de Rollin.

(3) Ce ſyſtème eſt celui des amis des noirs.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Nouveaux éclairciſſemens ſur les Colonies.

Il n'y a pas, dit le proverbe, de plus grands ſourds & de plus grands aveugles, que ceux qui ne veulent ni entendre, ni ouvrir les yeux. Tous les partis, toutes les factions veulent des colonies; la France entière attend, dans un douloureux ſilence, le moment de développer ſon induſtrie; & lorſqu'elle jouira des douceurs de la paix, elle ſe verra ſans commerce, ſans débouchés.

Le SPHINX BARRERE, ce dernier des DIEUX du PARNASSE MONTAGNARD, ſemble encore diriger les délibérations de tous nos *philoſophiſtes jacobins*; car plus la voix de la raiſon ſe fait entendre, plus le ſentiment du beſoin devient preſſant, plus ils s'attachent à ſuivre les inconſéquentes maximes de leur coryphée.

Dans ſon livre de *la Penſée du Gouvernement* (1), Bertrand Barrere voudroit que les attributs de la république fuſſent compoſés d'un *vaiſſeau & d'une charrue*; » la *marine* exportera, dit-il, l'excédant des produits » de l'agriculture & les créations de notre induſtrie; » elle obtiendra, par les retours, la balance du com- » merce de l'Europe en faveur de la république; mais

(2) Environné de livres, *Bertrand Barrere* en a fort adroitement détaché une foule de penſées qu'il a couſues, tiſſues, & très-habilement entre-lacées, de manière à en compoſer une robe légiſlative, ou tout au moins un manteau taillé à la *Vadier*; mais eſpérons que cette bizarre draperie lui ſera auſſi inutile en France qu'à *Cayenne*, où la loi veut qu'il ſoit déporté.

» pour cela, ajoute-t-il, il faut des colonies. » Oubliant qu'il venoit de dire que la France a beſoin de ſes colonies, Barrere conſeille au directoire : » de faire exécuter, » avec une forte ſageſſe, dans nos colonies d'Amérique, » le décret du 16 Pluviôſe de l'an 2, qui, en aboliſſant » l'eſclavage des noirs, a détruit les colons & les colo- » nies. L'archipel Américain, dit-il encore, doit ſubir » une révolution politique & agricole par la proclama- » tion déjà faite de la liberté des noirs. Cette idée de » liberté des Africains ne peut plus être retirée de la » circulation en Amérique, quand même l'on voudroit » l'en retirer en Europe. »

Après avoir careſſé & blâmé les révolutionnaires, chanté & frondé les inſtitutions nouvelles, *Barrere* finit par nous donner une très-jolie nomenclature de tout ce qui reſte à faire pour compléter notre bonheur ; laiſſons-le parler lui-même. » Oh ! combien ſeront bienfaiſantes & » délicieuſes, les jouiſſances de l'autorité ſuprême à l'épo- » que de la pacification générale ! que de bien elle peut » faire, & quelles fonctions touchantes & ſublimes auront » à exercer le corps légiſlatif & le directoire ! des canaux » navigables à ouvrir dans toute la république, comme » pour confirmer ſon unité par les liens de l'induſtrie » & du commerce ; des fleuves à affranchir ; des rivières » à reſtituer à la navigation libre ; des chemins à re- » conſtruire ou à réparer ; les landes de l'ancienne » Aquitaine à défricher ; les départemens de l'Oueſt, » à conſoler, à repeupler ; les départemens réunis à » *nationaliſer* par la population & le bonheur ; le midi » de la France à pacifier, à raſſurer ; les côtes de la » mer de la ci-devant Normandie à policer ; le com-

» merce à rétablir ; l'induſtrie à nourrir ; les manufac-
» tures à perfectionner ; les arts de luxe à remonter, pour
» notre balance de commerce ; les *colonies à rétablir*,
» à *alimenter*, à *repeupler de propriétaires raſſurés*, d'hommes
» laborieux, & de capitaux féconds ; la marine à réparer ;
» les marins à former, à encourager ; l'agiotage à rui-
» ner ; la richeſſe à impoſer ; les contributions à exiger ;
» la banque à contenir ; l'éducation nationale à entre-
» prendre ; l'inſtruction publique à organiſer ; la police à
» perfectionner ; les lois civiles à ſimplifier ; le code
» pénal à adoucir ; les campagnes & les ateliers à re-
» garnir ; les biens nationaux à déblayer ; les papiers-
» monnoies à repouſſer par les métaux ; le crédit public
» à rendre inutile par la balance des recettes avec les
» dépenſes ; le peuple à rappeler au travail ; l'amour
» immodéré des richeſſes à éteindre ; la vénalité à faire
» diſparoître ; le patriotiſme à défendre ; l'égalité à ré-
» guliſer ; la mendicité à extirper ; les inſtitutions
» républicaines à établir ; le temple de la concorde à
» élever ; enfin le dépôt d'une conſtitution libre & ſage
» à tranſmettre avec fidélité aux générations reconnoiſ-
» ſantes qui vont ſe ſuccéder & nous bénir. »

Suivant Barrere, tout eſt donc à faire, tout notre édifice ſocial doit être repris en ſous-œuvre, & ce ne ſera qu'après avoir tout rétabli à neuf, tout créé de nouveau, que nous pourrons enfin jouir de cette précieuſe félicité que lui & ſes pareils nous ont ſi conſtamment promis depuis huit ans ! Mais au lieu de nous étendre dans la ſorte de diſcuſſion, qu'une légitime incrédulité feroit naître, nous nous bornerons aux objets qui ont trait aux colonies.

Barrere, tout en jugeant que la république ne peut ſe diſpenſer d'avoir des colonies, pour le rétabliſſement de ſon induſtrie, de ſa marine & de ſon commerce, veut que le directoire déploie *une forte ſageſſe*, pour faire exécuter *& circuler la liberté des eſclaves*, qui ne ſavent pas être libres, qui n'ont pas beſoin d'être libres, & qui ne veulent pas de notre liberté; " car, parler de lois aux „ nègres, diſent les délégués du Gouvernement, c'eſt „ les occuper d'objets métaphyſiques & inintelligibles „ pour eux; un homme, ajoutent-ils, eſt tout pour eux; „ à ſa voix ils ſe laiſſent entraîner, & ſon nom eſt „ pour eux le ſynonyme de celui de patrie (1).

Barrere veut rétablir les colonies, les alimenter & y raſſurer les propriétaires, ſous la condition que le Gouvernement entretiendra les déſordres & la licence que la *circulation de la liberté* a fait naître dans ces contrées; tandis que Leblanc, collégue de Sonthonax, écrit: „ que la crédulité & l'ignorance des nègres, „ jointes à la perverſité & à la dépravation de leurs „ mœurs, néceſſitent des meſures bien différentes de „ celles que l'on peut employer en France, c'eſt-à- „ dire, dans un état où les bornes de la ſociabilité „ ſont poſées (2).

Barrere veut repeupler les colonies & leur fournir des capitaux féconds pour le rétabliſſement des plantations, *que la circulation de la liberté* a fait incendier; lorſque l'ordonnateur Perroud écrit le 13 Pluviôſe: „ que les hommes qui ſont reſtés maîtres de Saint- „ Domingue, ſont accoutumés aux crimes; l'honneur

(1) Rapport de Marec, fait au Conſeil des 500.

(2) Diſcours de Vaublanc, ſéance du 11 Prairial de l'an 5.

„ & la patrie ne ſont rien pour eux ; comptez y
„ bien (1).

Barrere veut envoyer aux colonies des hommes, des cultivateurs laborieux, que l'Europe ne ſauroit leur fournir, *que la circulation de la liberté* ne permet plus de demander à l'Afrique, tandis que le général Lavaux écrit le 24 Nivôſe dernier : " que les citoyens de couleur
„ ſont au déſeſpoir de ce que ce n'eſt pas un d'eux qui
„ ſoit gouverneur de Saint-Domingue ; ils ſe permettent
„ de dire : c'eſt notre pays, pourquoi nous donner des
„ blancs pour gouverner notre pays ?

Barrere veut faire ſympathiſer le travail avec la loi du 16 Pluviôſe, dont il réclame le maintien & la *circulation* dans nos colonies, lorſque, par ſa lettre du 29 Brumaire dernier, le général Mirdouday écrit : „ qu'il ne reſte plus rien à faire aux troupes Euro-
„ péennes ; que Touſſaint-Louverture, général noir,
„ s'eſt porté au Port-de-paix, a forcé les arſenaux de
„ la république, & s'eſt emparé de toutes les armes &
„ de toutes les munitions que nous avions reçues de
„ France pour la défenſe de Saint-Domingue.

Barrere & les ſiens pourroient-ils bien s'imaginer d'avoir adouci la ſervitude des nègres, en leur donnant la liberté & en leur ſacrifiant la vie, l'exiſtence & la propriété des blancs, lorſque le nommé le Borgne, qui ſe glorifioit d'être le Marat des Antilles, écrit à Sonthonax, le 29 Meſſidor de l'an 4 : " que les nègres ne
„ ſont plus ſoumis à un ſeul maître, mais à un grand
„ nombre de maîtres nouveaux, plus abſolus que les
„ anciens ; que ce n'eſt pas ſeulement aux gérans, aux

(1) Moniteur, des 12, 13, 14 & 15 Prairial.

propriétaires ;

„ propriétaires, aux conducteurs, aux inſpecteurs de
„ toutes les claſſes, que les cultivateurs doivent ſou-
„ miſſion & obéiſſance, mais à tous les militaires de
„ leur couleur, depuis le ſoldat juſqu'au commandant. „
Le Borgne & ſon collégue le Rey, ajoutent : " ce qui
„ vous étonnera peut-être, c'eſt que nous n'avons
„ trouvé la *ſatisfaction & la joie* que parmi *les cultivateurs*
„ conduits *par des blancs*, & ſur les *habitations* où réſident
„ des *propriétaires blancs*. „

Toutes les lettres que nous recevons des colonies, comme toutes les perſonnes qui en arrivent, confirment pleinement les avis tranſmis au Gouvernement ; c'eſt-à-dire, que les nègres cultivateurs ne déſirent que la paix, ne font des vœux que pour rentrer dans les habitations, & y reprendre leurs occupations ſous la direction paternelle des colons.

Ils préfèrent un état qui les nourrit, qui les conſole, à une liberté qu'ils ne ſavent pas apprécier, & qui les déſeſpère & les immole.

Ils préfèrent une ſervitude tempérée, & que de nouvelles lois doivent encore adoucir, à une liberté dont ils ne ſavent pas & dont ils ne peuvent pas jouir.

Ils préfèrent être eſclaves *chez les blancs*, dont ils connoiſſent le caractère & l'humanité, plutôt que de *louer leurs ſervices* à des hommes de leur couleur, dont ils connoiſſent la brutalité & les fureurs.

Ils préfèrent ſervir les blancs, qu'ils ſont accoutumés à reſpecter & qu'ils conſidèrent comme des êtres doués d'une intelligence ſupérieure à la leur, plutôt que de vivre ſous la dépendance de leurs égaux devenus propriétaires ; car indépendamment qu'ils ſont humiliés de

ſe voir gagés par des hommes de couleur, ils ſavent apprécier la dure ſoumiſſion qu'exige un valet devenu maître.

Ce qui confirme tout ce que nous venons de dire des nègres cultivateurs, c'eſt ſans doute la joie qu'ils témoignent aux Européens qui rentrent ſur les habitations, & l'empreſſement avec lequel ils ont repris leurs travaux dans toutes les parties de Saint-Domingue dont les Anglois ſe ſont emparés (1).

Quel eſt donc le motif de cet étrange acharnement avec lequel l'on tourmente les nègres cultivateurs, pour leur faire comprendre des choſes qui ſont au-deſſus de leur entendement; pour les forcer à recevoir des maximes *politiques* qu'ils ne comprennent pas; pour les contraindre à recevoir une liberté dont ils ne connoiſſent que les abus; pour les obliger à careſſer, à admirer une forme de Gouvernement dont ils ne peuvent pas ſe faire une idée?

Que dirions-nous donc d'un père de famille qui ſeroit aſſez fou de martyriſer ſes enfans pour leur faire porter des fardeaux au-deſſus de leur force, pour leur faire apprendre des choſes au-deſſus de leur âge?

Que dirions-nous d'un inſtituteur aſſez barbare pour immoler ceux de ſes élèves qui n'apprendroient pas l'art de la tachygraphie, avant d'avoir connu les premiers élémens de l'écriture, ou qui ne ſauroient pas lire l'écri-

(1) L'on eſtime que les Anglois récolteront plus de trente millions peſant en denrées, des quartiers de St. Domingue qu'ils occupent, tandis que d'après l'état de culture que les Agens du Gouvernement ont établi, toute la partie du nord ne fournit pas aujourd'hui le produit de cinq de nos anciennes habitations.

ture hébraïque ; avant de connoître l'alphabet de cette langue ?

Hé bien ! les opérateurs nationaux, les délégués du Gouvernement ont commis les mêmes erreurs, ſe ſont rendus coupables des mêmes crimes, & ils ſont les uns & les autres reſponſables des effets de la guerre civile qu'ils ont allumé dans nos colonies ; c'eſt ſur leurs têtes criminelles que les mânes des François immolés appellent la vengeance nationale ; c'eſt ſur eux que pèſe toute la reſponſabilité du ſang & des larmes qui coulent encore à Saint-Domingue !

Valoit-il bien la peine en effet de ſacrifier les trois-quarts de la population de nos Iſles, pour caſſer inutilement la tête à quelques individus, & tâcher de leur faire comprendre qu'ils ſont libres dans les fers, égaux dans la miſère qui les ronge, & membres d'une ſouveraineté qu'ils donneroient pour un verre d'eau-de-vie ?

Auſſi les prédications de nos charlatans politiques n'ont-elles produit que le déſeſpoir & la vengeance chez les blancs ; l'incertitude, les regrets & le découragement chez les nègres cultivateurs ; l'orgueil & le cannibaliſme chez les hommes de couleur qui ſe ſont rangés ſous la bannière de proſcription de nos délégués.

Les hommes ſanguinaires, que les commiſſaires appellent par flatterie le peuple de Saint-Domingue, & aux yeux deſquels le Miniſtre Truguet préſente les colons François ſous le nom odieux de *négrivores*, ſont les mêmes individus qui ſont *au déſeſpoir de ce que ce n'eſt pas un d'eux qui ſoit Gouverneur-général de Saint-Domingue ;* car ils ont la prétention de repréſenter l'entière population de cette colonie, comme nos jacobins avoient

celle de ſtipuler au nom du peuple François.

L'éloquent Vaublanc, le courageux Tarbé, le modeſte Villaret-Joyeuſe, & quelques autres hommes ſenſibles, ſont les ſeuls qui aient eu la vertueuſe fermeté d'attaquer & de combattre les véritables ennemis de l'humanité & de la proſpérité nationale, c'eſt-à-dire, les deſtructeurs de nos colonies; car ceux-ci ſont des ennemis d'autant plus dangereux, qu'ils nous aſſaſſinent avec nos propres lois, qu'ils dépouillent & ruinent l'état au nom de ſes intérêts.

Comment ſe fait-il donc que, dans une réunion de 500 légiſlateurs, il n'y ait eu que quelques membres qui aient fait uſage de la parole pendant ſix jours de diſcuſſions, & de débats ſur les colonies? Nous convenons que la matière eſt abſtraite, qu'elle demande du recueillement, des réflexions, des lumières, des connoiſſances, de l'inſtruction; mais il faut bien auſſi que l'on convienne avec nous, que de toutes les queſtions politiques, il n'en eſt pas de plus importantes, ni de plus dignes de la méditation d'un ſage légiſlateur, que celles qui ont rapport à l'exiſtence & à la proſpérité d'une grande nation.

Le premier devoir d'un commandant, d'un général, d'un amiral, c'eſt ſans contredit de pourvoir de vivres les places, les magaſins & les flottes; car ſans cela, les garniſons, les armées, les équipages ſe mutineroient, ſe ſouleveroient & rentreroient dans leurs foyers.

Il en eſt de même des chefs d'un état; tous leurs ſoins, tout leur zèle, toutes leurs ſollicitudes doivent tendre conſtamment vers les moyens d'aſſurer aux peuples leur exiſtence; car il ne peut y avoir de bonheur & de ſoumiſſion là où l'homme eſt ſans travail, & où le père

de famille ne peut donner du pain à ſes enfans.

Légiſlateurs de la montagne, ſongez que le jour même où vous vous êtes alloué ſix cents quintaux (1) de blé à chacun, vous avez pris l'engagement tacite de pourvoir à la ſubſiſtance du peuple; c'eſt-à-dire, que vous lui avez ſolennellement promis tous les moyens d'encouragement dont ſon commerce & ſon induſtrie peuvent être ſuſceptibles, afin de lui donner la faculté de vivre par ſon travail, & de fournir honorablement aux beſoins de la république.

Et vous les ennemis des colonies, quoi! vous aimez le luxe, vous aimez les richeſſes, vous ambitionnez les places, vous convoîtez les honneurs, vous recherchez tous les moyens de multiplier vos jouiſſances, & lorſque vous êtes parvenus à aſſouvir votre ambition, vous avez la lâcheté d'abandonner la cauſe de ce même peuple que vous careſſiez avec baſſeſſe lorſque vous aviez beſoin de lui? Ah! meſſieurs les jacobins, que vous êtes égoïſtes!

Et toi peuple François! peuple auſſi magnanime que malheureux, ouvre donc les yeux, & tu connoîtras tes amis & tes ennemis; car ils ſont tes cruels ennemis, ceux qui, abuſant de ton nom & de ta confiance, veulent perpétuer ta miſère en perpétuant les déſordres qui dévorent tes colonies.

Ils ſont tes ennemis, ceux qui ne demandent la parole que lorſqu'il s'agit de détruire tes propriétés, de proſcrire tes colons & de t'accabler d'impôts, lors même qu'ils t'ont mis dans l'impuiſſance de pourvoir à tes beſoins journaliers.

---

(1) Conſtitution, art. 68.

Ils ſont auſſi tes ennemis, ces hommes lâches & puſillanimes, qui ne ſe rendant à leur poſte que comme nos ci-devant chanoines ſe rendoient au chœur, ne prennent leur rang dans ton ſénat, que pour y calculer les jouiſſances du lendemain, dormir ſur les bancs légiſlatifs, & groſſir les votes montagnards, lorſque la tribune les réveille.

Ils ſont encore tes ennemis, ceux qui, pour faire preuve d'érudition, parlent ſans méditation, ſans réflexion, ſur toute eſpèce de matières, & qui, à la faveur de phraſes ampoulées & d'une organe forte ou mélodieuſe, n'ont que trop ſouvent réuſſi à donner une fauſſe direction au génie des légiſlateurs.

Et vous les ſincères amis de votre patrie, les véritables défenſeurs de ſes droits & de ſa conſtitution ! ſouffrirez-vous encore, que lorſque vous entamerez une nouvelle diſcuſſion ſur les colonies, les apôtres de l'anarchie oſent ſouiller le ſanctuaire des lois, & ne vous répondent que par des injures groſſières & par de dégoûtantes vociférations ?

Vous les amis du peuple & qui voulez ſon bonheur; vous les amis de la France & de ſa proſpérité; vous les amis des lois & de la conſtitution; vous les amis de la liberté coloniale & du bonheur univerſel; vous les ennemis des blancs & les amis des noirs; vous les partiſans de la ſervitude en Amérique & de la liberté en France; vous tous enfin, dont les idées ſont diſparates, & dont la divergence d'opinion irrite les intérêts, inquiette les eſprits, ſoulève les paſſions, entrave les légiſlateurs & alarme les deux mondes, écoutez ! Peut-être parviendrons-nous à vous rapprocher, à vous concilier;

peut-être qu'à la voix de votre patrie expirante, ferez-vous le ſacrifice des ſentimens & des opinions qui vous déſuniſſent, vous exaſpèrent & vous éloignent de la raiſon ; peut-être qu'en abjurant vos prétentions, vos chimères & vos folies, accueillirez-vous favorablement *le plan de reſtauration* que nous ſoumettons aux lumières du corps légiſlatif & à votre méditation.

Examinez-le ce plan, étudiez-en l'enſemble, calculez-en les avantages, mûriſſez-en les effets, approfondiſſez-en les conſéquences, & ſi, après vous être rendu compte des beſoins & de la ſituation de la France, vous ne renoncez pas à vos principes & à vos innovations coloniales (1), nous vous déclarons la choſe publique perdue ſans reſſource, & la France qui jadis étoit ſi floriſſante par ſon induſtrie, ſa marine & ſon commerce, ne ſeroit plus qu'une puiſſance ſecondaire, un pays exténué & ſuccombant ſous le poids de ſes folies philoſophiques & révolutionnaires.

---

(1) Des lettres récemment arrivées de St. Domingue, confirment l'état d'abjection, de ſouffrance, de dénuement & de miſère, où les nègres cultivateurs ſe trouvent réduits ; manquant de tout, on les voit errans dans les bois, ſur les mornes, dans les ſavannes, ſur les chemins ; & par tout ils ſont ſi las de la guerre & de la liberté, que ces malheureux demandent à grands cris leur ancienne ſervitude, & des maîtres qui ne peuvent ni les entendre, ni les ſecourir : d'autres ſe refugient ſur les habitations incendiées, contre les maſures deſquelles ils élèvent de ſimples appens, où leurs femmes, leurs enfans & leurs malades viennent gémir ſur leur ſort & pleurer des maîtres humains, que l'inſurrection & la liberté ont aſſaſſiné. Mais ce qui contraſte douloureuſement avec ces tableaux, c'eſt le luxe brutal & inſultant que déploient les nègres jacobins ; ceux-ci, comme leurs collégues de France, vivent dans toute l'aiſance que leur procure leur brigandage.

CHAPITRE DIXIÈME.

Projet de reſtauration de l'agriculture Coloniale, & moyens de ramener le travail & la paix dans ces précieux établiſſemens.

SECTION PREMIERE.

Amniſtie & réconciliation générale.

Nous l'avons déjà dit, le peuple François a beſoin d'oublier ſes maux, & en pardonnant ceux qui les lui ont cauſés, il verroit avec douleur que quelqu'un voulut porter le reſſentiment au-delà des bornes que la paix générale fixera pour tous les partis; car il ſeroit auſſi abſurde qu'inconſéquent, que le jour où nous nous réconcilierons avec les Impériaux, les Anglois, & tous nos ennemis extérieurs, nous euſſions encore des vengeances à exercer ſur nos frères, nos concitoyens.

Que cette paix, tant déſirée par l'Europe en pleurs, par l'humanité expirante, ſoit donc pour nous un jour d'allégreſſe & de réconciliation; que toutes les paſſions s'éteignent, que tous les reſſentimens s'oublient, que toutes les haines s'évanouiſſent, & qu'enfin chacun ſe rende digne d'une amniſtie générale & réciproque.

Que le Gouvernement, que le Directoire lui-même nous donne l'exemple de la juſtice, en s'environnant de miniſtres plus citoyens que patriotes; qu'il nous donne l'exemple de la modération en briſant ſon glaive révolutionnaire; qu'il nous donne l'exemple de la prudence

en

en ſe dépouillant de ſon écharpe conventionnelle ; qu'il nous donne l'exemple de l'humanité en évitant que le char conſtitutionnel ne devienne dans ſes mains le chariot de Jagrenat (1) ; qu'il nous donne enfin l'exemple de la compaſſion, de l'urbanité & de la clémence, ſoit en provoquant le rapport des lois qui lui paroîtroient plus rigoureuſes que ſalutaires ; ſoit en ayant pour les colons fugitifs ou réſidans tous les égards que méritent le malheur & l'empire des circonſtances.

Que le gouvernement, ſans ceſſer de diriger le méchaniſme de nos lois, jette ſes regards ſur l'étendue de nos maux & ſur les traces qu'a laiſſé la guerre.

Que le corps légiſlatif ſuſpende pour un inſtant ſes honorables fonctions, & que rendu par ſon renouvellement au calme des paſſions, il médite ſur les deſtinées de la France, & ſur les promeſſes faites à un grand peuple ; alors il ſera convaincu que, ſi une paix prompte & honorable eſt l'objet de tous les vœux, la paix ſans colonies ſeroit le tombeau de la nation & de ſa gloire.

SECTION DEUXIEME.

Dangers auxquels ſeroient expoſées les Colonies, que l'Angleterre rétrocédera à la France, & moyens d'éviter leur ſubverſion, lorſque nous en prendrons poſſeſſion.

TOUT le fait craindre, tout nous le fait preſſentir ;

(1) Ce chariot eſt une machine immenſe, que 6 ou 7 mille Indiens traînent, & ſous les roues meurtrières de laquelle périſſent des hommes, des femmes & des enfans. Voyez au reſte le Voyage aux Indes, de Sonnerat, tome 2, page 61.

le jour où la France prendra poſſeſſion des colonies que l'Angleterre doit lui reſtituer, ſera encore un jour de deuil, de carnage & de proſcription, ſi le corps légiſlatif ne ſe hâte pas de preſcrire au Gouvernement & à ſes agens la conduite qu'ils auront à tenir, ſoit à l'égard des perſonnes, ſoit à celui des propriétés; car ſans cela, ſans le ſecours d'une loi ſage & protectrice, les colonies, comme leurs habitans, vont être en proie à toute la fureur des meſures révolutionnaires & conventionnelles.

En vertu de décrets auſſi multipliés qu'ils ſont incohérens, la puiſſance exécutive pourroit à ſon gré immoler la population & faire ſaccager ces précieux reſtes de nos propriétés coloniales.

A la faveur de telle ou telle loi, de tel ou tel décret, de tel ou tel arrêté, de telle ou telle proclamation, tous les individus qui vivent en ce moment ſous la puiſſance de nos ennemis peuvent être traités comme émigrés, traîtres ou rebelles, & comme tels, ils ſeroient infailliblement incarcérés, déportés, expropriés ou fuſillés.

La colonie entière de la Martinique, celle de Sainte-Lucie, celle de Tabago, toute la côte occidentale de Saint-Domingue, tous nos établiſſemens des Indes orientales, toutes les propriétés nationales que l'ambition Angloiſe auroit conquiſes & conſervées, & dont la reſtitution intacte forme aujourd'hui le premier eſpoir de la France, ſeroient donc ſaccagées, brûlées, dévaſtées, ſous le prétexte auſſi frivole que barbare, que nos frères habitant ces contrées, auroient reſté ſur leurs foyers, capitulé avec nos ennemis, ou porté les armes avec eux pour

repouſſer les nègres révoltés, & éviter le ſort affreux qu'ils ont fait ſubir au reſte de nos colonies.

Et comment, en effet, n'avoir pas de ſemblables craintes, lorſque nous voyons qu'à la veille de rentrer en poſſeſſion des pays conquis par l'ennemi, le Gouvernement provoque déjà la vengeance nationale contre les colons François qu'il déſigne au conſeil des Cinq-Cents comme des ennemis de la république, comme des amis de l'Angleterre (1).

Comment ne craindrions-nous pas de nouveaux malheurs, lorſque le Gouvernement proſcrit comme émigrés, tous les colons que l'incendie du Cap & toutes les calamités dont ſes agens ont ſouillé Saint-Domingue, ont forcé à s'expatrier chez un peuple hoſpitalier (2)?

Si les malheureuſes victimes de l'inſurrection des nègres, qui ont fui la mort dont elles étoient ménacées, ſont conſidérées comme des émigrés, quel ſera donc le ſort que le Gouvernement réſerve aux colons que la force des armes auroit fait paſſer momentanément ſous la puiſſance ennemie?

Dira-t-on de nos Directeurs comme l'on diſoit de nos ci-devant Rois! qu'ils ſont environnés de vils flatteurs, circonvnus, careſſés par des intrigans qui trompent leur conſcience & ſurprennent leur religion? Non! l'on ne proférera pas de tels blaſphêmes, & la juſtice du Directoire nous eſt un ſûr garant de celle qu'il ſera toujours empreſſé de rendre ſans diſtinction à tous les François; mais entravé lui-même par cette multitude de lois qui ſe heurtent

(1) Meſſage du Directoire au Conſeil des 500, ſéance du 4 Floréal an 5.

(1) Meſſage du 20 Floréal an 5.

les unes & les autres, ce ne ſera qu'après que la hache légiſlative aura abattu la forêt des abus, que le Directoire pourra enfin nous montrer le majeſtueux édifice de notre conſtitution, & tout ce qu'il veut faire pour nous la faire aimer.

C'eſt donc au corps légiſlatif actuel qu'il appartient de frapper promptement & hardiment toutes les meſures acerbes qui dévorent à la fois notre population & nos richeſſes; ces meſures de ſureté qui alarment les citoyens au lieu de les protéger; ces lois révolutionnaires qui pourſuivent les propriétés, & contre la fureur deſquelles la vertu, l'enfance, l'innocence, le malheur, ne peuvent trouver de refuge dans le ſein même de notre charte conſtitutionnelle.

SECTION TROISIEME.

De la néceſſité où ſe trouve le Corps Légiſlatif, de connoître le vœu des Colons, & ceux du Commerce & des Manufactures de France, pour travailler efficacement à la Légiſlation des Colonies.

Pour débrouiller le chaos dans lequel une faction ſacrilège a plongé nos colonies, il faut non-ſeulement des intentions pures, une volonté franche de faire le bien; mais il faut encore des lumières poſitives, des renſeignemens certains, & par deſſus tout une force & une énergie de caractère qui, en faiſant pâlir le crime, aſſure le triomphe de la proſpérité nationale.

Sans doute que la législature actuelle nous promet des talens, des lumières, des connoissances, de l'intégrité, & toutes les vertus dont la France a besoin pour voir perfectionner sa législation locale ; mais quand il seroit vrai que notre nouvel aréopage renfermeroit toutes les lumières de ceux de Sparte & d'Athènes, toutes celles des sénats de Carthage & de Rome, ne nous reste-t-il pas démontré qu'il lui manqueroit encore toutes les inductions, tous les documens, toutes les choses d'expérience, qu'une foible théorie ne dévoilera jamais, même aux yeux les plus clairvoyans, & aux cœurs les plus purs & les mieux intentionnés.

Il s'agit de régir un peuple nouveau, un peuple composé d'Européens, d'Américains, & des individus sortis de toutes les régions de l'Afrique ; il s'agit de donner des lois à des pays éloignés de deux & trois mille lieues de la France ; il s'agit de régler les destinées d'une population dont les qualités physiques & morales diffèrent essentiellement des nôtres ; il s'agit de gouverner une masse d'hommes, dont les goûts, les inclinations, les habitudes, les penchans, diffèrent autant de nos mœurs, que la température de la zône torride diffère de nos climats.

La législation de nos colonies, si toutefois l'on peut donner ce nom à cet amas d'extravagances qui les ont dévastées, demande sur-tout à être absolument détruite, entièrement rapportée ; il faut, quand le corps est épuisé, cesser de le tourmenter, de le fatiguer, sans quoi l'on lui donne bientôt la mort.

C'est par des lois toutes nouvelles que nous rendrons la vie, la force & la prospérité à nos colonies ; mais

une expérience de huit années d'erreurs, de ſottiſes & de malheurs, doit nous avoir appris qu'ainſi que l'on parle mal une langue que l'on n'entend pas, de même l'on ne fera jamais de bonnes lois pour un peuple que l'on ne connoît pas.

J. J. Rouſſeau n'étoit qu'à deux cents lieues de Varſovie, & malgré la profonde connoiſſance qu'il avoit du cœur humain, & les rapports qu'il ſavoit exiſter entre les différens peuples de l'Europe, il ne voulut donner ſes conſidérations ſur la Pologne, que lorſqu'il eut reçu du comte Wielhorski des inſtructions ſur les mœurs & le Gouvernement de cette célèbre nation.

Lycurgue voyagea & vécut chez les nations étrangères, afin de s'inſtruire de leurs mœurs, de leurs uſages; & ce ne fut qu'après une expérience longue & difficile, qu'il publia le code des lois qu'il fit adopter à Lacédémone.

Si nos légiſtes jacobins euſſent eu la prudence & la modeſtie de Jean-Jacques, la prévoyance & la ſageſſe de Lycurgue, nous n'aurions pas aujourd'hui autant de lois à détruire, autant de maux à réparer; mais au lieu d'avoir été, comme ils le prétendent, les légiſlateurs de l'univers, ils n'en furent que les bourreaux; car ſelon ces bons ſans-culottes, la ſcience du Gouvernement n'eſt autre choſe que celle de tailler tous les haut-de-chauſſes ſur un ſeul & même patron, ſauf à ſe ſervir du ſabre révolutionnaire pour ramener toutes les tailles à la meſure de leurs ſanguinaires ciſeaux.

Nous l'avons dit ailleurs: tous les pays doivent avoir leurs lois, leurs uſages, comme tous les climats ont leurs productions. Nous ne voyons en Europe de tigres, des lions, des chameaux, des éléphans, qu'en peinture ou

dans nos ménageries ; tandis que l'on rencontre ces animaux en troupeaux dans les forêts de l'Afrique.

Quand une nation ſe compoſe d'individus de différens climats, de différentes mœurs, de différens uſages, la légiſlation de cette nation doit auſſi ſe compoſer des élémens puiſés dans les inſtitutions de chacun de ces peuples ; ſans quoi nous provoquerions la rebellion à nos lois & la diſſolution du gouvernement que nous lui aurions fait adopter.

Le beſoin d'approprier les lois au caractère des hommes devient plus grand, plus preſſant, lorſqu'à une légiſlation compoſée de manière à faire le bonheur de pluſieurs peuples réunis, nous devons encore trouver dans ſes effets des avantages pour nos arts, notre commerce & notre exiſtence politique.

Ainſi, ſans pouſſer le raiſonnement au-delà des bornes que nous nous ſommes preſcrites, nous croyons avoir ſuffiſamment démontré que nos lois, priſes en maſſe, ne conviennent pas plus à nos colonies, que l'habit d'un Lapon ne conviendroit à un Patagon.

D'où il ſuit qu'il faut avoir des inſtructions poſitives ſur l'état & les beſoins de nos colonies, ſi l'on veut parvenir à faire des lois propres à les arracher de l'anarchie qui les dévore, & du néant qui menace de les engloutir ſans retour.

Que pour avoir des lumières certaines, tant ſur nos colonies en général, que ſur les beſoins du commerce & des manufactures de France en particulier, il faut conſulter les perſonnes qui ſont intéreſſées à déchirer le voile avec lequel une main perfide couvre leurs malheurs.

Que pour avoir le vœu des François & des colons,

il faut que les parties intéreſſées à faire entendre la voix de la vérité, puiſſent ſe réunir légalement & par des commiſſaires qu'elles choiſiroient librement.

Que la loi que nous invoquons détermine le mode à ſuivre pour la nomination, le nombre des commiſſaires, le lieu de leur réunion, la durée de leurs ſéances, & les queſtions ſur leſquelles ils ſeroient appelés à donner leurs avis.

Selon le nôtre, ce bureau devroit être compoſé pour la France d'un commiſſaire nommé par chaque ville maritime ou manufacturière, telles que Paris, Lyon, Bordeaux, Marſeille, Rouen, le Hâvre, Saint-Malo, Troyes, Rheims, Strasbourg, Dunkerque, Anvers, &c. Pour les colonies, de ſix commiſſaires pour St. Domingue; de quatre pour la Martinique, la Guadeloupe & autres îles du vent; de deux pour la Guyane & Cayenne; & de quatre pour les établiſſemens François ſitués au-delà du Cap de Bonne-Eſpérance.

Pour éviter des lenteurs qui ne feroient qu'aggraver nos maux, nous penſerions qu'il ſeroit néceſſaire de donner aux nombreux colons qui ſont en France, la faculté de choiſir entre eux les commiſſaires que les colonies devroient fournir.

Nous penſerions également que la durée des ſéances des commiſſaires dont nous parlons, devroit être fixée au terme de trois mois, à dater de leur réunion.

Les plans de reſtauration des colonies, de l'agriculture, du commerce & des manufactures de France, qui auroient été arrêtés par l'aſſemblée des commiſſaires, ſeroient enſuite portés au corps légiſlatif, qui, parfaitement éclairé ſur des queſtions auſſi importantes qu'elles

ſont

ſont délicates, travailleroit alors au grand œuvre de la légiſlation coloniale ; car c'eſt à la légiſlature actuelle qu'il appartient de ſauver la France & ſes colonies.

SECTION QUATRIEME.

Police générale des Colonies.

Le code des lois appropriées aux colonies, une fois arrêté & promulgué, toutes les meſures adoptées juſqu'alors ſeroient rapportées, révoquées & annullées.

Le Directoire exécutif de France feroit, ſelon le vœu de la loi, le choix d'un nombre d'hommes preſcrit, & qui ſe rendroient dans nos colonies, dans leſquelles ils déployeroient le caractère auſſi auguſte qu'impoſant de commiſſaires nationaux de la république Françoiſe, délégués dans ſes établiſſemens des deux Indes.

Les commiſſaires nationaux ſeroient accompagnés de tous les attributs de la puiſſance, de la force & de la juſtice ; ils auroient avec eux & ſous leur commandement des forces impoſantes de terre & de mer ; des vivres & des ſecours en tout genre ; des adminiſtrations compoſées des hommes les plus probes, les plus ſages, les plus éclairés, & qui ſeroient de préférence choiſis parmi ceux des colons dont les mœurs & l'humanité ſeroient en vénération chez les hommes de couleur.

Arrivés dans nos colonies, ils feroient proclamer leur miſſion par des hérauts d'armes à grand coſtume & au bruit d'une muſique militaire, accompagnés de toute la pompe de la puiſſance. Les autorités exiſtantes ſeroient

deſtituées & renvoyées dans les chefs-lieux pour y rendre compte de leur geſtion & de leur conduite.

Tous les chefs militaires & ſoldats de couleur ſeroient rappelés & déſarmés; ſeroient déclarés libres & François tous ceux d'entr'eux qui auroient eu des grades dans l'armée; ceux qui auroient rempli quelques fonctions publiques; ceux qui ſauroient lire, qui auroient une profeſſion manuelle quelconque (1), qui auroient une propriété légitime; ceux enfin qui ſeroient reconnus avoir la confiance des noirs & de l'influence ſur leur eſprit.

La priſe de poſſeſſion des colonies qui ſe trouveroient ſous la puiſſance Angloiſe, ſeroit effectuée par les troupes de ligne qui les conſerveroient intactes ſous la reſponſabilité des chefs civils & militaires; les troupes Européennes auroient pareillement la garde de tous les poſtes importans de chaque colonie.

Il ſeroit formé une force armée pour l'intérieur de chaque colonie, & dans laquelle ne pourroient être admis que ceux des hommes de couleur qui ſeroient reconnus les plus braves, les plus ſages & les plus ſoumis aux lois de la diſcipline; les officiers de ces corps ſeroient pris entre les habitans colons & les anciens ſerviteurs des troupes de ligne.

L'on établiroit des chaînes de poſte ſe ſoutenant & ſe communicant par des ſignaux; dans chaque colonie l'on établiroit des lieux de répreſſion, dans leſquels ſeroient déportés les mauvais ſujets qui ſeroient forcés à travailler pour le compte du Gouvernement, & ce,

(1) Par profeſſion manuelle, nous entendons parler des états de forgeron, charpentier, maçon, &c.

pendant toute la durée du temps de la ſervitude à laquelle ils auroient été légalement condamnés.

Ces lieux de répreſſion devroient, autant que faire ſe pourroit, être iſolés de chaque colonie, afin d'éviter à la fois les communications, la déſertion, & de plus les inconvéniens d'avoir ſur pied une force armée nombreuſe & diſpendieuſe.

Pour Saint-Domingue, par exemple, les lieux de répreſſion pourroient être établis, pour la partie Françoiſe, dans l'île de la Tortue, au nord, & la Gonave, à l'oueſt; & pour la partie Eſpagnole, les îles de Samana & de la Saôna.

Lorſque la force publique ſeroit organiſée, lorſque toutes les meſures ſeroient priſes & tous les moyens de ſuccès aſſurés, les délégués nationaux proclameroient la paix générale, & promettroient le pardon abſolu pour tous les inſurgés qui, dans un délai preſcrit, ſe ſoumettroient aux lois & rentreroient, ſoit dans leurs foyers, s'ils ſont libres & propriétaires; ſoit dans leurs ateliers, s'ils ne ſont ni l'un ni l'autre; mais une fois le délai preſcrit expiré, il ſeroit fait une battue auſſi prompte que vigoureuſe, & les rebelles ſeroient punis ſuivant la gravité de leur opiniâtreté & celle de leur réſiſtance.

SECTION CINQUIEME.

Régime intérieur des Colonies.

La juſtice, la religion, l'inſtruction, le travail, la clémence & la force, ſeroient les baſes ſur leſquelles

doit être fondé tout le régime intérieur des colonies.

Les hommes libres & propriétaires, ſans diſtinction de couleur, jouiroient de tous les droits que la conſtitution leur aſſure.

Les hommes libres, mais qui ſeroient ſans propriétés, ou ſans état ſuſceptible de pourvoir honorablement à leur exiſtence, & qui par cette raiſon ne ſeroient pas claſſés aux rangs des contribuables de la colonie, ſeroient protégés par toutes les lois, mais ils ne ſeroient pas admis à jouir des droits politiques.

Les hommes, tenus en état de ſervitude ou de domeſticité, ne pourroient jouir des droits de citoyen qu'après avoir obtenu la liberté qui ſera la récompenſe de leur bonne conduite, qui leur méritera de la part du Gouvernement des conceſſions de terres, qui ſeront le prix de leur capacité & de leur intelligence.

Tous les colons François devant, par l'effet de l'armiſtice, rentrer dans l'entière poſſeſſion de leurs propriétés, les conceſſions que le Gouvernement feroit aux affranchis, ſeroient priſes dans les terres vacantes de la partie de Saint-Domingue Eſpagnole, pour les Iſles ſous le vent, & dans Sainte-Lucie, pour les Iſles du vent.

Le nègre ſage, induſtrieux & économe, deviendra libre en rembourſant à ſon maître le prix de ſa ſervitude.

Le nègre d'ancienne traite, après dix ans de ſervitude nouvelle, auroit acquis de droit ſa liberté; mais s'il veut reſter chez ſon maître, celui-ci ſeroit tenu de lui payer le ſalaire qui ſeroit déterminé chaque année.

Il en ſeroit de même pour les nègres de nouvelle traite; mais ceux-ci ne ſe trouvant pas en état de rendre des ſervices ſuſceptibles de dédommager les colons qui les

admettroient dans leurs ateliers, leur ſervitude ſeroit portée à quinze ans.

Les hommes devenus libres, qui voudroient de l'emploi dans les habitations & dans les manufactures, ſeroient ſalariés en raiſon de leur talent & de leur capacité.

Le ſalaire d'un homme libre ſeroit fixé & déterminé par les magiſtrats de chaque paroiſſe, ſur les expoſés que leur feroient chaque année les propriétaires d'une part, & les journaliers ou mercénaires de l'autre.

Une femme en ſervitude, qui auroit ſix enfans de ſa couleur, ſeroit libre, elle, ſes enfans & ſon mari; & le Gouvernement s'empreſſeroit d'encourager & de récompenſer cette famille par des ſecours & des conceſſions.

Une mère dans le même cas, mais qui, au lieu d'avoir des enfans de la couleur qu'elle devroit tenir de l'homme avec qui elle ſeroit mariée, en auroit mis au monde de couleur différente, ſeroit libre ainſi que ſa famille; & dans ce cas les faveurs du Gouvernement ſe borneroient à une ſimple conceſſion de terres.

Les conceſſions qui ſeroient faites au nom du Gouvernement, ſeroient réglées & limitées de manière à accélérer le rétabliſſement de l'agriculture.

Les hommes mutilés par la guerre, ſeroient occupés en raiſon des facultés qui leur reſteroient, ſoit pour les travaux de l'agriculture, le ſervice des habitations ou la garde des troupeaux.

Il ſeroit interdit aux colons, n'importe le ſexe & la couleur, d'avoir au ſervice de leur maiſon ou de leur perſonne un nombre de domeſtiques excédant celui qui

ſeroit déterminé par des règlemens faits dans les intérêts des arts & de l'agriculture.

Tous les colons qui ſe trouveroient abſens des colonies, ſeroient tenus de s'y rendre le plus promptement que leur ſanté & leurs affaires pourroient le permettre; & le Gouvernement faciliteroit ceux qui auroient beſoin d'être ſecourus.

Les gens de couleur qui ſont en France, notamment ceux qui y ſont en état de domeſticité, & qui dans les colonies n'auroient aucun état, ni aucunes propriétés, ſe rendroient ſur les terres que le Gouvernement leur concéderoit.

Le vagabondage & l'oiſiveté ſeroient défendues & punies, car les colonies ne peuvent pas nourrir des perſonnes oiſives.

Le vol, la révolte, le meurtre, l'incendie & tous les déſordres ſeroient ſévèrement punis; mais il y auroit dans chaque colonie des tribunaux & des juges intègres, qui, en recherchant le crime, ſeroient les défenſeurs de l'innocence & les protecteurs de la vertu.

SECTION SIXIEME.

De la traite à la côte d'Afrique, du tranſport des eſclaves, & de leur introduction dans les Colonies Françoiſes.

La France auroit des établiſſemens, des comptoirs, & par conſéquent des forts ſur les côtes d'Afrique où ſe feroit la traite des noirs.

Le Gouvernement entretiendroit des gouverneurs &

des agens probes & connoiſſant le régime Africain, qui, en faiſant reſpecter notre pavillon, ſurveilleroient le commerce de la traite, de manière à éviter, empêcher & punir tout ce qui s'éloigneroit des inſtructions qu'ils auroient reçues, ou qui bleſſeroient les règles de l'eſpèce de juſtice qu'exigeroit encore ce trafic.

Ces agens s'attacheroient ſur-tout à éviter qu'il ſoit porté d'atteinte à la ſureté des hommes libres, des enfans en bas âge, des femmes enceintes ou nourrices; ils veilleroient aux traitemens que les Traitans feroient éprouver à leurs captifs; à la nourriture qu'ils leur donneroient; à la propreté qui leur convient; & à la capacité des priſons ou des vaiſſeaux deſtinés à les contenir.

Chaque vaiſſeau allant à la traite ſeroit tenu d'avoir indépendamment des commodités qui ſeroient preſcrites, un nombre déterminé de nègres marins, qui raſſureroient leurs compatriotes, & les récréeroient par des divertiſſemens de leur pays.

A l'arrivée des vaiſſeaux dans nos colonies, l'on conſerveroit toutes les règles de la pudeur; les nègres de traite auroient le repos néceſſaire à les remettre des fatigues du voyage; des logemens commodes & ſalubres; une nourriture ſaine & nourriſſante; arrivés dans une habitation, le nouveau venu ſeroit préſenté à l'atelier, afin de lui faire connoître les nègres de ſa tribu, de ſa langue, qui le raſſureroient, le conſoleroient & lui rendroient la ſorte de tranquillité dont il auroit beſoin.

SECTION SEPTIEME.

Des ſecours à accorder à l'agriculture Coloniale, par la Métropole.

POUR rétablir nos colonies, des vœux, des lois, des règlemens ne ſuffiſent pas ; il faut des moyens réels, des ſecours auſſi prompts qu'efficaces ; & ſi les égoïſtes veulent ſe tenir à l'écart & ſerrer le cordon de leurs bourſes, nous nous paſſerons d'eux, & la nation déliera la ſienne.

Le corps légiſlatif ſera, nous n'en doutons pas, la ſource ſalutaire & vivifiante dont nous avons beſoin, & de laquelle découleront les conſolations & les ſecours dont nos colons ne ſauroient ſe paſſer ; car les bonnes lois, en inſpirant la confiance, feront naître la ſécurité ſans laquelle le commerce demeureroit paralyſé.

La marche du Gouvernement, du moment qu'elle ſera éclairée par les lois que nous invoquons, ſera juſte, grande, ferme, prompte & aſſurée ; les tournures miniſtérielles, les meſures deſtructives, miſes en pratique par des agens dévorateurs, n'auront plus lieu ; tout diſparoîtra, tout ſera remplacé, tout ſera réparé.

L'agriculture, le commerce & les manufactures de France, s'empreſſeront de fournir des ſecours à l'agriculture & au commerce des colonies, qui trouveront dans la partie Eſpagnole des bois, des vivres & des animaux néceſſaires à leur exploitation.

Par le ſecours d'une banque coloniale, ſagement combinée, ſagement adminiſtrée, il ſeroit poſſible de concilier

concilier les intérêts des actionnaires avec le bien-être qu'elle procureroit aux colonies.

CONCLUSION.

Nous venons de remplir la tâche que nous nous étions imposée ; tâche infiniment pénible, puisqu'elle nous a fourni la désolante occasion de sonder, de juger, de voir, de sentir les maux qu'une horrible philosophie a fait à notre patrie. O Dieu ! il faut que la France t'ait paru bien coupable, bien criminelle pour que tu te sois décidé à la châtier aussi cruellement, en confiant le soin de ta vengeance à des philosophes de 89, à des philantropes de 93 !

Si encore ces assassins de leur pays, en dilapidant, en livrant aux flammes les propriétés publiques & particulières, avoient négligé leur intérêt personnel, nous pourrions peut-être trouver leur justification dans leur rage & notre stupeur ; dans leur exaltation & notre indifférence ; car les foux, les énergumènes ne font, dans tous les pays, que les maux, ne commettent que les désordres que la société ne prévoit pas ou ne sait pas réprimer.

Bien loin d'être aussi désintéressés, les chevaliers de notre philosophie révolutionnaire ont suivi l'exemple de nos ci-devant moines du fameux temps des croisades ; ils ont prêché le *sans-culotisme*, la pauvreté, l'abandon des richesses, les privations, les sacrifices de tout genre, & pendant que les citoyens se dépouilloient par crainte ou par amour pour la patrie, nos nouveaux chevaliers pilloient l'État & s'approprioient toutes les fortunes particulières.

Le 9 Thermidor ayant déchiré le rideau dégoûtant de ſang qui couvroit les crimes de la chevalerie nouvelle, il fallut bien changer de ton & de cothurne ; ceux de ſes membres, dont la fortune étoit faite, prirent de ſuite le maſque du patriotiſme régénéré, & à force de ſoupleſſes & de prévenances, ils parvinrent à ſe faire pour le moment oublier ; tandis que les autres, dont le patrimoine n'étoit ni aſſuré, ni copieux, furent le chercher dans nos colonies, & dans leſquelles ils ont ſi bien & ſi long-temps travaillé la marchandiſe, que leur fortune leur donne en France de hauts & puiſſans défenſeurs.

Si jamais les voleurs, les chauffeurs, les garrotteurs, parvenoient à rédiger le code de leur brigandage, quel eſt celui de nous qui ne s'y verroit pas ſignalé comme ſuſpect, s'il ſe tenoit ſur ſes gardes ; comme alarmiſte, s'il témoignoit quelques craintes ; comme égoïſte, s'il fermoit ſes portes ; comme rebelle, s'il les barricadoit ; comme traître, s'il ſe défendoit ? Telles ont été cependant les maximes de notre nouvelle philantropie ; & les maſſacreurs des deux mondes n'ont jamais pu entreprendre la juſtification de leur exécrable conduite qu'en injuriant les familles qu'ils dépouilloient, en calomniant les victimes qu'ils immoloient ; & après avoir couvert la France d'échafauds & de bourreaux, ils s'amuſent maintenant à couvrir ſes colonies de ſang & de ruines.

Lorſque dans les premiers orages de la révolution le peuple demandoit du pain, l'on étanchoit ſes beſoins avec des rames d'aſſignats ; mais aujourd'hui que le même peuple damande par tout du travail, que lui donnera-t-on ? Que donnera-t-on à l'artiſte, pour féconder ſon

génie ; à l'agriculteur, pour l'encourager à cultiver ſes champs ; au manufacturier, pour le ſoutien des innombrables familles qu'il occupe dans ſes ateliers ? Que donnerons-nous au commerce pour ſoutenir, encourager & étendre ſes opérations ? Dans une année de diſette & de calamités, que donnerions-nous à l'étranger qui nous fourniroit ſes grains & tous les objets de néceſſité dont nous nous trouverions dépourvus ? Mais hélas ! le nombre effrayant des contribuables en retard, n'eſt-il pas ſuffiſant pour démontrer la miſère publique, & les inconvéniens que le Gouvernement éprouvera de plus en plus, pour percevoir des impôts, dans le rapport de ſes beſoins ?

Nous ne pouvons trop le répéter : c'eſt dans les colonies régénérées par de bonnes lois, c'eſt par le ſecours de l'agriculture coloniale rétablie par la traite, que la France & ſa conſtitution ſortiront victorieuſes du chaos, de la détreſſe & du déſeſpoir.

FIN.

TABLEAU de comparaiſon des productions de la partie Françoiſe de St. Domingue, entre les années 1790 & 1795, dreſſé ſur les États fournis, d'une part, par les Douanes nationales, & de l'autre, par HENRY PERROUD, *Ordonnateur-général des Iſles ſous le vent; d'après lequel l'on voit d'un coup-d'œil la différence de rapport qui exiſte entre la nouvelle & l'ancienne manière d'adminiſtrer nos Colonies.*

ESPÈCE DES DENRÉES.	ÉPOQUES DES ADMINISTRATIONS.	DIFFÉRENCE DES PRODUITS.	DIFFÉRENCE EN MOINS.
SUCRE. . .	En 1790 : La France reçut de St-Domingue, en Sucre.	163,396,211 l.	159,926,543 l.
	En 1795 : St. Domingue n'a fourni à nos Commiſſaires en même Denrée, que	3,469,668 l.	
CAFÉ. . .	En 1790 : La France reçut de la même Colonie, en Café.	68,151,181 l.	58,555,776 l.
	En 1795 : Cette Colonie n'a plus fourni que	9,595,405 l.	
COTON. . .	En 1790 : La France reçut de ladite Colonie, en Coton.	6,786,126 l.	5,773,517 l.
	En 1795 : Cette Colonie n'en a plus fourni que	512,609 l.	
INDIGO.....	En 1790 : La France reçut de St. Domingue, en Indigo.	930,016 l.	917,269 l.
	En 1795 : Cette Colonie n'en a donné cette année, que	12,747 l.	
N. B.	L'Agriculture Coloniale de St. Domingue eſt donc diminuée de	. . . . .	225,173,105 l.
	Mais pour nous rendre un compte plus exact de ſa production, nous déduiſons de la ſomme ci-contre, la maſſe des denrées que les Anglois ont retiré des parties de la Colonie qu'ils occupoient en 1795, & que l'on eſtimoit	. . . . .	20,000,000 l.
	DÉFICIT.	. . . . .	205,173,105 l.

Alors il en réſulte évidemment que toute la production de la partie Françoiſe de St. Domingue, qui s'élevoit en 1790, à la maſſe énorme de deux cent trente-huit millions, ſept cent ſoixante-trois mille, cinq cent trente-quatre livres de toutes denrées, ne s'élevoit plus en 1795, qu'à celle de 33,590,429 l.; en ſorte que le dépériſſement de notre Agriculture Coloniale de St. Domingue, ſe trouvoit déjà être en 1795, de 205,173,105 l.; c'eſt-à-dire, que cette infortunée Colonie n'avoit plus à ladite époque, que la ſeptième ou la huitième partie de ſon ancienne richeſſe : car la même différence exiſtoit auſſi dans le nombre des hommes, dans celui des animaux, & dans tous les objets d'exploitation. Depuis l'année 1795 juſqu'à ce jour, les maux ſe ſont encore accrûs; de nouvelles habitations ſont dévaſtées; de nouveaux quartiers ont été dévorés par les flammes; & pour nous ſervir des expreſſions de l'Ordonnateur PERROUD, il exiſte une quantité *de terres qui ſe bonifient par le repos.*